

Mantua and Sabbioneta (Italy)

No 1287

Official name as proposed by the State Party:

Mantua and Sabbioneta

Location:

Province of Mantua
Lombardy Region

Brief description:

Mantua and Sabbioneta represent the two main aspects of Renaissance town planning, Mantua the renewal and extension of an existing city step by step and Sabbioneta the new foundation, based on theories of ideal city planning. Mantua has a basically irregular layout but with regular parts, showing several stages of growth, while Sabbioneta has a right-angular grid layout, illustrating a single period. Many buildings, paintings and open urban spaces bear witness to Mantua's leading role in the development of the Renaissance and to the life in Sabbioneta, dominated by the Renaissance court.

Category of property:

In terms of categories of cultural property set out in Article I of the 1972 World Heritage Convention, this is a serial nomination of two groups of buildings. In terms of the *Operational Guidelines for the Implementation of the World Heritage Convention* (2 February 2005), Annex 3, paragraph 14, they are also inhabited historic towns.

1. BASIC DATA

Included in the Tentative List: 1 June 2006

International Assistance from the World Heritage Fund for preparing the Nomination: None

Date received by the World Heritage Centre: 26 January 2007

Background: It is a new nomination.

Consultations: ICOMOS has consulted its International Scientific Committee on Historic Town and Villages.

Literature consulted (selection):

Benevolo, L., *La città italiana nel Rinascimento*, Bari, 1966.

Benevolo, L., *Storia dell'architettura del Rinascimento*, Bari, 1968.

Borsi, F., *Leon Battista Alberti. L'opera completa*, Milano, 1980.

De Fusco, R., *L'architettura del Cinquecento*, Torino, 1981.

Giovannini, A., Malacarne, G., *Sabionetta. L'anima di un uomo*, Verona, 2006.

Tafuri, M., *L'architettura dell'Umanesimo*, Bari, 1969.

Wittkower, R., *Principi architettonici nell'età dell'Umanesimo*, Torino, 1964.

Technical Evaluation Mission: 17-21 July 2007

Additional information requested and received from the State Party: ICOMOS sent a letter to the State Party on 18 December 2007 asking the State Party for additional information on the rationale in associating the two cities in a single nomination; to strengthen the comparative analysis by including additional information on the similarities and differences, as well as possible influences, of the two nominated cities with regard to comparable cities outside Italy; to provide further information to strengthen the statement on Integrity and Authenticity, as required by the *Operational Guidelines for the implementation of the World Heritage Convention*.

On 26 February 2008, ICOMOS received additional information on the requested issues. This includes revisions of Chapters 1 (Identification of the Property) and 3 (Justification for Inscription) in the original nomination dossier. The specific information sought is discussed in the appropriate sections.

Date of ICOMOS approval of this report: 11 March 2008

2. THE PROPERTY

Description

The nominated property in Mantua covers 175 hectares and consists of the historic core of the city, situated on a promontory, encircled to the north by the Mincio river which here widens into a series of artificial lakes. Originally this was a flat island. On the south is an area around the Palazzo Te, which was built as a villa outside the former walls and moat. The nominated zone has 13 433 inhabitants and the buffer zone 18 618.

The nominated property in Sabbioneta, some 30 kilometres south-west of Mantua, covers 60 hectares and consists of the complete historic city with its surrounding fortifications and a narrow zone of open land outside this. It is situated in flat country. The municipality has about 4 000 inhabitants; 512 living within the nominated area and 450 in the buffer zone.

The two cities are located in the lower Po Valley in the south-east part of Lombardy in northern Italy. The position of Mantua as the main administrative city of the area comes from controlling important waterways and trading routes from Lake Garda and further north, through the rich Plain of the Po, to the Adriatic. From the early 14th century up to the early 18th century, Mantua was ruled by the House of Gonzaga and in this period became one of the most important Renaissance cities. In 1478 the territory was, however, divided into several small independent states but still ruled by different branches of the Gonzaga family, Sabbioneta being one of these. Today's peninsula of Mantua was until the beginning of the 20th century an island with a fortification wall and a wide moat marking the southern limits.

Palazzo Te was originally situated on a separate small island south of this.

Mantua reflects a long continuity of settlement and illustrates several stages of development, with a particularly strong and culturally important imprint from the Renaissance period. In the oldest part to the north-east some traces of the Roman layout remain, while the north half of the city shows a more medieval, irregular pattern. The late Middle Ages and the Renaissance period saw the creation of new open spaces and many new buildings. Today's Piazza Sordello and the Ducal Palace in the north developed from the 14th century onwards.

A second, late medieval growth ring extends from the Via Accademia – Via Cavour to the Rio canal and the protected harbour of Porto Catena at its eastern end. A third wide growth ring reaching the former moat developed in the 15th century. This is characterized by longer, straighter streets, forming much larger blocks in a more regular pattern, and by many palaces. Gradually a central north-south axis developed from the Piazza Sordello to the Palazzo Te, passing many of the most important buildings, such as the two churches by Alberti, Sant'Andrea and San Sebastiano, and the House of Mantegna.

The early 20th century developed a ring of wide streets, replacing the former fortifications and the very wide moat in the south, and areas combining a regular grid layout and diagonal streets. Incorporated within this is the Palazzo Te with surrounding parks. The historic gates and the roads leading into the city can still be traced.

There is a long list of individual buildings of particular merit historically, architecturally and in their interiors and paintings. Apart from the large complex of the Ducal Palace, over 20 public and private palaces occur, among them the Te Palace, the Andreasi House, the House of Giulio Romano, the House of Mantegna, and the San Sebastiano Palace. The listed 12 churches include Sant'Andrea and San Sebastiano, the Cathedral and the 11th century Rotonda of San Lorenzo. There are six medieval towers of important families in the city, as well as the Teatro Accademico, a baroque building built 1767–1769. Public spaces include the two centres of 12th century urban life, Piazza Broletto and Piazza Erbe, the Piazza Sordello and the Pescheria designed by Giulio Romano in 1546.

Sabbioneta can be described as a single period city, a complete whole, created in the second half of the 16th century under the rule of one person, Vespasiano Gonzaga Colonna. After his death the city declined and very little has changed. The outline of the city is shaped by the fortifications in irregular hexagon form with six bastions at the corners. Only a section of the curtain-wall between the two bastions to the north has disappeared, while the rest of the fortifications are well preserved. The map shows some of the outworks remaining to the north-east, an open zone still outside most of the fortifications and the city surroundings of open agricultural land.

Originally there were only two gates, Porta Vittoria in the north-west and Porta Imperiale in the south-east, but later two other entrances were opened. The town-plan is a right-angular grid layout with the main street forming a

central axis between the two original gates. For fortification reasons, however, it is not completely straight; after the first block inside the gates there is a slight turn sideways.

There are two squares. The rectangular Piazza Ducale in the north of the city, with the Ducal Palace at one end and the church on one side, is the centre of political, administrative and religious life. The Piazza Castello is situated next to the site of the former castle to the southwest and was the centre of private life of the duke. Here lies the Gallery of Antiquities and the Palazzo Giardino, and not far along the main street the Teatro all'antica. These buildings bear witness to the court and cultural life in the times of Vespasiano Gonzaga. There were also a learned academy, printing works and a mint. Generally, the original layout is preserved and the built environment preserves much of the original buildings and the character from its founding period in the second half of the 16th century.

The buffer zone of Mantua covers 1900 hectares, consisting of the lakes and a zone along the shore on the far side of the lakes. Apart from the area around the northern end of the bridge, the ground is generally not built upon. To the south some later urban areas are included, some of which are relatively sparse. The buffer zone of Sabbioneta covers 430 hectares and consists of a zone of mainly open, agricultural land around the city.

At the request of ICOMOS (December 2007), the State Party provided additional information to clarify the links between the two nominated properties and justify their inclusion in a single nomination. According to the State Party, Mantua and Sabbioneta are linked for historical reasons, not only because they formed part of the Gonzaga domains but also because they shared a culture of common government and common mentality. Both properties share architectural traditions linked to construction and materials, resulting in similar buildings in Mantua and its surrounding urban centres. The links are strengthened by a process that began in Mantua with the construction of the San Giorgio Castle, that continues with the complete transformation into a Renaissance town and that ends with the perfection of the "ideal city". It is also possible to follow the process that links Mantua and Sabbioneta by analysing the chronology of urban and architectural works carried out in the two towns between early 15th and late 16th centuries, explained in detail in the nomination dossier and in the additional information of February 2008.

ICOMOS is satisfied with the additional information provided by the State Party and considers that Mantua and Sabbioneta are indeed linked as parts of a cultural process undertaken by the Gonzaga family, with relevant impacts at territorial, urban, architectural and artistic levels. In this sense, the two properties testify to diverse types of urban and architectural actions based on Renaissance principles.

History and development

Mantua originated as an Etruscan settlement and developed in Roman times to a small fortified town. It was situated on the highest point of what was then an

island in a marshy area along the river Mincio. Some traces of the walls and main streets can still be found in today's urban fabric. In 804 AD Mantua was made a bishopric. Thanks to a relic of Christ's blood the city had become an important religious centre. In the 10th century, new walls and a moat were built and, in 1115, Mantua became a free commune.

Through history water regulations have been very important to Mantua and distinguished hydraulic engineering was carried out on many occasions. In 1190, the system of lakes around the city was created with a dam and a bridge across the river, which raised the water level of the upper lake more than four meters. On the dam, twelve water-mills helped to regulate the water. To the south of the city, a canal (the Rio) was dug in the 13th century. It soon became the limit of the extended city – the second ring of growth. At the eastern end of the canal a protected harbour, Porto Catena, was constructed. In the 13th century several towers and palaces were built in the city and two squares, today's Broletto and Piazza delle Erbe. In 1272, the Bonacolsi family seized power and carried on the building activities.

In 1328, Luigi Gonzaga staged a coup and his family then stayed in power up to 1707. In 1433, they obtained the title of marquis and, in 1530, duke. The territory was expanded, the navigability of the waterways improved and fortifications built. At the same time, agricultural productivity and trade rose. By the middle of the 14th century, the Gonzagas had acquired sufficient properties for the gradual transformation of the present-day complex of the Ducal Palace. The end of the century saw the beginning of a third ring of growth to the south, with a wide moat, the Fossa Magistrale, marking the outer limit.

The rule of Gianfrancesco Gonzaga (1407–1444) prepared the way for the Renaissance and brought in new ideas through humanist studies, with Filippo Brunelleschi invited from Florence, contacts with Leon Battista Alberti and the works of Pisanello. This was also a period of urban renewal with the planning of urban spaces as a way of organizing the city and the building of palaces in the new area to the south.

The second part of the 15th century, the period of Ludovico II (1444–1478), gave Mantua a premier role in the development of the Renaissance. A series of architects, artists and artisans arrived in the city and a new artistic language was established. In 1459, Pope Pius II held a diet on the threat from the Turks, which brought many international delegates. In architecture, Leon Battista Alberti and Luca Fancelli were particularly important and, in painting, Andrea Mantegna played the main role.

In the 1460s and 70s a marked change took place. Many new palaces and other buildings were erected and alterations made to old ones. Streets and open spaces were paved. The two Alberti churches, San Sebastiano (1460) and Sant'Andrea (1472) were particularly significant architecturally and a central axis was created through the city. After the death of Ludovico II in 1478, the territory was divided into several small independent states, ruled by different branches of the Gonzaga family. In one of these Sabbioneta was built in the second part of

the 16th century. The Mantua court remained as one of the foremost cultural centres of the Renaissance.

The development continued and consolidated the city, as in the previous century. In 1524, the architect and painter Giulio Romano came to Mantua from Rome and dominated the arts for the coming two decades. In 1525, work started on the suburban villa Palazzo Te outside the moat, marking the southern end of the central axis through the city. In both architecture and painting, this became one of the most influential Mannerist works. Romano was court artist as well as superintendent of works for the city and was responsible for many renewal schemes. City and cultural life flourished and, towards the end of the 16th century, the number of inhabitants exceeded 40,000, almost the same number as today.

In the 17th century the city declined. The direct line of the Gonzaga family came to an end and a war of succession broke out. In 1630, Mantua was besieged and affected by a plague. After a war, Mantua came under Austrian rule in 1707 and entered a relatively calm period as a fortress city. Some new public buildings were erected, among those the Palace of the Academy. The dome was added to the church of Sant'Andrea, the monumental park of the Piazza Virgiliana was begun in 1797 and facades throughout the city were painted monochrome.

In 1866, Mantua was incorporated into the Kingdom of Italy and gradually the economy began to develop again. At the end of the 19th and the beginning of the 20th century, the fortifications were demolished and the moat was covered. There are now wide streets along the southern limits of the historic centre and the railway has been built along the west and south. Open spaces in the heart of the city have been restored and given back their historic character. In 1942 and 1950, plans for the historic centre were produced. In some places new buildings replaced old ones and the Rio has been partially covered.

Sabbioneta was the capital of one of the smallest states in Italy, created when Mantua was divided into several parts in 1478. These parts were still ruled by different branches of the Gonzaga family. It has been known since Roman times as a locality along the Vitelliana road but, even though it has a long history, it can be considered a new foundation. Sabbioneta is the creation of one man, the ruler of the little state Vespasiano Gonzaga Colonna (1531–1591). He had studied the writings and theories of ideal city planning but his aim was to build an impregnable fortress and functioning capital of the state. It is believed that he himself designed the plan and the fortifications with the help of military expertise. The work began sometime between 1554 and 1556.

Between 1588 and 1590, Vincenzo Scamozzi was employed to construct the Teatro all'antica. This is the first properly functioning modern indoor theatre, with specific spaces designed to fulfil the requirements of the theatre. After the death of Vespasiano, Sabbioneta declined. In the 17th century it came under Spanish administration but returned to the Gonzagas of Mantua in 1703. Five years later, however, it was annexed to Guastella and, in 1743, taken over by the Habsburgs.

Mantua and Sabbioneta values

Mantua and Sabbioneta exhibit values from historical, urban, architectural and artistic points of views. The historic centre of Mantua is testimony to the evolution of the town from the Roman Period to the early 20th century. Although it is possible to find traces of every historical period, it is during the Renaissance that Mantua produced its most valuable urban, architectural and artistic contributions. In this sense, its principal values relate to different stages of the city's development, especially under the rule of the Gonzaga family; to the significant architectural pieces designed, among others, by Leon Battista Alberti and Giulio Romano and by the works of painters such as Andrea Mantegna. Mantua can therefore be considered to be one of the most prominent capitals cities of the Renaissance culture. It is also worth mentioning the relationship between the town and its setting. The hydrological works carried out over time, including canal, lakes and controlled water levels, constitute engineering works valuable in themselves that enhance environmental values.

Sabbioneta's values lie in its role as a materialised ideal city of the Renaissance. These values include the vision and aims of its founder, Vespasiano Gonzaga, a model of illustrious Renaissance rulers. From an urban standpoint, the town exhibits the concept of an ideal, modern, functional city typical of the Renaissance. Architectural values lie in the monumental buildings of prominent architects, such as Vincenzo Scamozzi.

3. OUTSTANDING UNIVERSAL VALUE, INTEGRITY AND AUTHENTICITY

Integrity and Authenticity

Integrity

The nomination dossier includes a short section related to both authenticity and integrity. At the request of ICOMOS, the State Party provided further information to complete the statement on Integrity. According to the State Party, both properties conserve all the elements that make them capitals of the Renaissance. This is the basis for their historical, functional and visual integrity. Both cities are almost untouched; Mantua has kept the Renaissance urban scheme and the functional system of monumental buildings and Sabbioneta has conserved the character of a Renaissance ideal town: the defensive belt and the street pattern, the squares and the public palaces. Negligible changes were carried out after World War II in both properties; protection measures in place ensure the conservation of the urban and architectural features that distinguish the nominated properties.

ICOMOS considers that the historic and successive stages of development in Mantua, from its origins to today, can be perceived. The Renaissance town-planning and the many buildings of this period, which constitute the core of the nomination, are evident even though the perimeter of the Renaissance city has been altered through developments at the turn of the 20th century. The nominated area encompasses all necessary elements to express the range of values of the historic centre. Sabbioneta represents a complete development of one

specific period and has only experienced minor changes, keeping all necessary elements to express its values. Only a short section of the fortification has been demolished.

Authenticity

The nomination dossier states that Mantua and Sabbioneta are distinguished by the absolute authenticity of their structures and their state of conservation and gives a short list of legal instruments to secure this: laws on landscape protection, architectural protection and environmental protection and plans for the historic centres.

At the request of ICOMOS, the State Party provided further information to complete the statement on Authenticity. According to the State Party, the two towns today lie within a geographical and environmental location that remains authentic. The environmental character is not only evident visually but also functionally, through the layout of their buildings and public spaces, which have remained untouched since the Renaissance. The legal framework has conserved the original structures of public buildings, urban form and functional system, especially in housing, mixed social fabric and traditional productive activities. Only minor changes were introduced in the 20th century and they were insufficient to jeopardise the authenticity of construction. In Mantua, interventions in the early 20th century were to improve sanitary conditions in degraded areas. Some reconstruction after World War II did not alter the general urban and architectural character of the town. In Sabbioneta, very few buildings were erected after World War II; their area is minimal within the whole historic city. Alterations in the 20th century to the main monuments show the efforts made to preserve their integrity and authenticity.

ICOMOS is satisfied by the additional information supplied by the State Party and considers that the many preserved buildings, open spaces and urban fabric, together with the high standard of protective measures, management and restoration guarantee authenticity.

ICOMOS considers that the conditions of integrity and authenticity have been met.

Comparative analysis

The comparative analysis relates Mantua to the development of Renaissance town-planning and urban renewal in Italy. It compares it with, in particular, Ferrara (inscribed on the World Heritage List in 1995 and extended in 1999) and Urbino (inscribed on the World Heritage List in 1998), but also discusses links with Florence and Rome. A number of other cities are also mentioned, including Pienza, Padua, Brescia, Pesaro, Bolsena, Milan, and Venice.

The analysis mainly considers development in architecture and the monumental arts, and the imprints of the Renaissance in Mantua and Sabbioneta, discussing different approaches in urban planning, influences, similarities and differences, and a number of individual buildings, rulers, architects and artists.

In Mantua the programme for planning urban spaces as a way of organizing the city was initiated in the early 1430s, following Filippo Brunelleschi's works in Florence a decade earlier, thus bringing Mantua to the forefront in the development of Renaissance town-planning. In comparison, projects to renew urban fabric are mentioned in Rome (1447), Pienza (1459), Urbino (1447–1465), Ferrara (1451–1491), Padua (1453), and Brescia (1492). This period also saw the third ring of growth, an outer district of many noble palaces built on former gardens. This process intensified in the second part of the 15th century and continued in the following centuries.

The works of Leon Battista Alberti in Mantua in the 1460s and 70s became very influential. Based on Alberti a classical architectural language developed in Mantua and spread to other places like Urbino, Pesaro and Naples. Luca Fancelli after leaving Mantua became the architect for Santa Maria dei Fiori in Florence, which became a source of inspiration throughout central Italy. In town planning, Alberti's idea of respect for the historic fabric was observed and interventions concentrated at nodal points. The situation in Mantua, Ferrara and Urbino is described as similar in many ways. They were capitals of modest states with princes as the driving forces in transforming their cities. They were active and innovative cultural centres, able to influence cultural development for a long time, and the urban fabric was of medieval origin.

In Mantua, the Ducal Palace is pointed out as showing the extraordinary historic stratification, politically and culturally, and representing the long development from the 14th to the 19th century. This has created a complex configuration unmatched in European civic architecture. It houses a series of uses and artistic expression illustrating the passage of the time. All this is the product of the one family.

The Te Palace stands as a contrast in its homogeneity; here there are hardly any changes. Its complementary character lies in its location outside the historic city and its original architecture and paintings. It is understood that development in Ferrara and Urbino was different, even if it is not explained in detail.

Sabbioneta is at the general level of numerous urban works in the group of independent areas of the Gonzaga family (the one specifically mentioned is Rivarolo Mantovano). It is found to be foremost as the only one properly preserved. The ideological background in the 15th century treatises on ideal city planning by authors such as Francesco di Giorgio Martini and Leon Battista Alberti is stressed. It is also pointed out that Sabbioneta does not fit these models completely, as there were practical motives as well.

Compared to the rebuilding of Pienza (inscribed on the World Heritage List in 1996) and its "ideal" square, Sabbioneta is more adapted to practical realities and is a more "complete" and complex capital and fortified city. The various functions of the city were more diversified and differently distributed. They included a variety of military buildings as well as a learned academy, the Academy on Greek-Latin Letters, the Teatro all'antica, printing works and other expressions of humanist culture.

Furthermore, the city's sitting on the plain adds another character. The 16th century fortified cities of Palmanova and Karlovac (Croatia) differ in their symmetric layout and their fortifications are of a later stage of development.

While appreciating the comparative analysis presented by the State Party and the primary role of Italy in the original development of Renaissance culture, ICOMOS invited the State Party to extend the study to include other cases outside Italy.

According to the State Party, in respect of the hydraulic engineering works carried out at the end of the Middle Ages, Mantua is difficult to compare with other towns in the world. Its condition is similar to that of fortresses, minor forts or small settlements isolated by waters because of fluvial flooding or tides (like Mount Saint Michel), but it displays the dimensions of a town. In this sense it could be compared with Venice, but Venice's lagoon is open to the sea and different from the lakes system that isolates Mantua in the vast Po's plain. And, unlike Venice or Amsterdam, the town is not traversed by channels.

As to urban features: the tradition of Italian squares linked to civil palaces continues in Mantua, but is renovated. In Lyon, a comparable urban transformation was carried out in the mid 16th century. Antwerp Town Hall was also erected in the 16th century. With regard to architecture, the influence of architects like Alberti and Giulio Romano is evident. The triumphal rhythm used by Alberti in Sant'Andrea was introduced in France ("Travée alternée"); it was used in the Lescot wing of the Louvre Palace (16th century) and later in the Escorial (Spain) and the Tower of the Five Orders in the Schools Quadrangle at Oxford (United Kingdom). The influence of Giulio Romano is notable in the Landshut Palace (Bavaria), Charles V Palace (Grenade, Spain) and Residenz Antiquarium (Munich). The theoretical influence of these architects is important through academic manuals.

As to Sabbioneta: the fortifications are linked to the development of military architecture that arrived in the 16th century based on the theories of Daniel Speckel and, in the 17th century, on the works by Vauban. The development of regular geometric town layouts is seen especially in the colonial towns founded by the Spaniards in the Americas (Cartagena, Guayaquil, Buenos Aires, Concepción, Bogotá, Santiago, Caracas) but also Guetaria in Spain (1597). In considering a grid plan within a polygonal walled belt, it is possible to compare Sabbioneta with Zamosc (Poland, Bernardo Morando, 1578). Some reflection of Sabbioneta may also be seen in the extension of Nancy (1588), Turin (1599) and Charleville (1606).

ICOMOS thanks the State Party for the additional information provided and is satisfied with the extension of the comparative study.

ICOMOS considers that the comparative analysis justifies consideration of the nominated properties for inscription on the World Heritage List.

Justification of the Outstanding Universal Value

The nominated property is considered by the State Party to be of Outstanding Universal Value as a cultural property for the following reasons:

- The two cities of Mantua and Sabbioneta provide strong testimony to the cultural development of the Renaissance, with close links to some of the most important personalities and artists and with a ruling family as the driving force.
- The town-planning and historic development of the two cities differ but remain closely linked and complementary; each in its way exemplary. Sabbioneta is considered to be an example of the ideal city planning of the 16th century - a new city built to a uniform idea under the rule of one man. Mantua is the product of the 15th century urban vision showing "the possible city" which was gradually modernized under a series of rulers.
- Mantua preserves a remarkable number of emblematic and influential buildings and pieces of art, which are indispensable for the complete picture of this key period of European culture and its world of ideas. These include the Ducal Palace (its 15th to 17th century development), the churches of San Sebastiano and Sant'Andrea (Leon Battista Alberti 1460 and 1472), the House of Andrea Mantegna (1476), and the Te Palace (Mannerism model example 1525).
- In Sabbioneta there are many important historic buildings, illustrating the origin of the city in the period of Vespasiano Gonzaga Colonna, above all the Teatro all'antica (Vincenzo Scamozzi 1688).

Criteria under which inscription is proposed

The property is nominated on the basis of cultural criteria (i), (ii) and (iii).

Criterion (i): represent a masterpiece of human creative genius.

This criterion is justified by the State Party on the grounds that Mantua and Sabbioneta represent two of the foremost expressions of the Renaissance ideal of the perfect city, as the synthesis of the figurative arts, architecture, town-planning and hydraulic engineering. A number of buildings in the two cities put this utopia into concrete form, preserving some of the most important masterpieces of humankind: in Mantua the Ducal Palace, Sant'Andrea, San Sebastiano and Palazzo Te, and in Sabbioneta the Teatro all'antica.

ICOMOS recognises that some buildings and painted interiors within the nominated properties represent some of the highest expressions of the Renaissance and that Sabbioneta is one of the ideal built cities of the period. Nevertheless, ICOMOS considers that the arguments proposed by the State Party are not sufficient to demonstrate that the two properties could be considered as masterpieces of human creative genius as a whole.

ICOMOS considers that this criterion has not been demonstrated.

Criterion (ii): exhibit an important interchange of human values, over a span of time or within a cultural area of the world, on developments in architecture or technology, monumental arts, town-planning or landscape design.

This criterion is justified by the State Party on the grounds that the two cities exhibit the most eminent examples of Renaissance town-planning and urban development: the evolutionary model and the new foundation. In this way, they have served as points of reference for much of town-planning up to modern times.

ICOMOS considers that the two cities are outstanding examples of the two main forms of renaissance town-planning, on the one hand new foundation based on the ideas of ideal city planning and on the other the transformation of existing towns. They are closely linked through their history and connection to the Gonzaga family and complementary, thus justifying a serial nomination. The importance of the cities is based on town-planning as well as architecture, technology and monumental art.

ICOMOS also considers that the two cities exhibit an important interchange of human values in their important role in the diffusion of the Renaissance and Renaissance ideal, not only within Europe, but as a main element of European culture carried to other parts of the world. Sabbioneta is primarily regarded as the early Renaissance ideal city-plan in concrete form, adapted to practical reality, and in this way illustrates and inspires, without itself acting as a direct model for other cities. The extended comparative analysis provided by the State Party in February 2008 allowed for verification of the significance of the nominated properties.

ICOMOS considers that this criterion has been justified.

Criterion (iii): bear a unique or at least exceptional testimony to a cultural tradition or to a civilization which is living or which has disappeared.

This criterion is justified by the State Party on the grounds that the masterpieces which the artists have produced in the two cities have led to realization of the ideals of the early Renaissance, as well as contributing decisively to the international diffusion of a movement which influenced and shaped the whole of Europe.

ICOMOS considers that the nominated properties are exceptional testimonies to a particular civilisation during a specific period of history, art and culture. The Renaissance ideals are expressed in their morphology and in their urban, architectural and artistic features, which have been preserved to a high degree over time.

ICOMOS considers that this criterion has been justified.

ICOMOS considers that the nominated properties meet criteria (ii) and (iii) and that their Outstanding Universal Value has been demonstrated.

4. FACTORS AFFECTING THE PROPERTY

Development pressures

The State Party identifies the main problems as the decreasing and aging population and the rise of tertiary activities and private traffic. The province and the two municipalities have the legal instruments to control changes to the physical environment. In Mantua, the first plans for traffic and parking were introduced in the 1970s and a plan on noise is to be approved.

Visitors / tourism pressures

According to the State Party, the flow of visitors was 125,000 in Mantua and 4,400 in Sabbioneta in 2005. Statistics show an increase in visitors in Mantua in 2006. ICOMOS considers that tourism is adequately managed in Mantua, where the main monuments are concentrated in a small area, and that visitors do not represent a risk in Sabbioneta. If there were a rise in visitor numbers, visits to monuments would be controlled, as most are fragile in respect to mass tourism.

Environmental pressures

According to the State Party, the nominated properties are not directly affected by major sources of pollution or other risks to built heritage, fauna or flora. In Mantua's proposed buffer zone, in Frassine, there is a refinery and a polluted site at national level. A sanitation plan is currently being implemented. Soon, all productive activities will have an instrument of management, innovation and improvement for environmental conditions.

Natural disasters

Diverse types of risk exist within the properties, all of them targeted by special prevention measures. The site is classified as low danger for seismic risk.

Impact of climate change

The impact of climate change is not discussed in the nomination dossier.

Risk preparedness

For the municipality of Mantua, a general Emergency Plan was approved in 2001, for the major risks (industrial, hydrological, forest fire, seismic, transport of dangerous goods, road accidents or dense fog). The seismic risk in the Lombardy Region is classified as low for this area and kept under observation. The nominated property, particularly Mantua, lies within the Po river-basin and it is compulsory to deal with the hydrological risks in municipal planning. Under regional provisions, sites must update geological studies and seismic composition, within the local seismic danger map for classification purposes.

ICOMOS considers that the main threats to the property are related to motor traffic in Mantua and the potential increase of visitors in both properties.

5. PROTECTION, CONSERVATION AND MANAGEMENT

Boundaries of the nominated property and buffer zone

Following recommendations by the technical on-site mission, ICOMOS invited the State Party to reconsider the boundaries of the nominated and buffer zones. The additional information provided on 26 February 2008 includes revised boundaries for the nominated properties and their buffer zones.

The nominated zone in Mantua (175 ha) encompasses the historic centre, where most architectural monuments are located. The nominated zone in Sabbioneta (60 ha) includes the complete historic town, its surrounding fortifications and a narrow zone of open land outside this. The buffer zone in Mantua (1900 ha) includes an urban area next to the historic centre, part of the lakes surrounding the peninsula and a portion of the territory on the opposite shore of the lakes, including both urban and open areas. The buffer zone has been defined for its visual relationship with the nominated area, with the aim if its protection. The buffer zone in Sabbioneta (430 ha) encompasses the area surrounding the nominated property, including built up and agricultural areas and visual protection is guaranteed by the plans in place.

ICOMOS considers that the revised boundaries of the nominated areas are adequate to express their outstanding universal value. The proposed buffer zones are adequately designed to ensure the protection of the nominated areas and their urban and natural surroundings.

ICOMOS considers that the boundaries of the core and buffer zone of the nominated property are adequate.

Ownership

Ownership is divided among local organisms (the communes of Mantua and Sabbioneta), public organisms, ecclesiastic institutions (dioceses and parishes) and private owners.

Protection

Legal Protection

According to the State Party, both cities enjoy protection at regional and local level. In Mantua, the nominated area is protected by the obligations of environmental and landscape safeguards that include the Regional Park of Mincio, the banks of the Mincio River and of lakes Mezzo and Inferiore, the historic Centre and Citadella, the area of archaeological interest (Cathedral, Ducal Palace and Sant'Andrea) and the monumental ensemble. The buffer zone is also protected by different norms. In Sabbioneta, Decree 42/2004, modified by Decree of 24 March 2006, declares the external area of the city's walls and some 30 buildings to be of remarkable public interest.

According to the Italian legal structure, protective instruments are included in the urban and parks plan. Some current plans contribute to the protection of the properties; among them:

- *Regional Territorial and Landscape Plan of Lombardy Region (1999, 2001)*. This Plan governs territorial changes, aiming to safeguard diverse types of landscape units and the structure of present settlements. The Plan establishes specific regulations on regional territorial areas considered of particular landscape or environmental interest, determines criteria and guidelines for planning and defines areas of special attention for in depth studies.
- Among landscape and territorial areas, the Plan identifies humid parts of the natural landscape (Mincio Valley and Mantua lakes), urban landscapes, historic centres (Mantua), perceptive components of the landscape, fortifications (Sabbioneta), places related to local identity and historic road systems. For some components the Plan establishes specific safeguarding measures, whose implementation is defined by more precise subordinate plans.
- *Territorial Coordination Plan of Mincio Regional Park (PTCPRM)*. Some zones of the Park are included in the buffer zones of Mantua county. The Plan identifies different zones with specific norms for their safeguarding.
- *Territorial Plan of Provincial Coordination (PTCP)*. The Plan aims to promote and guide territorial transformation and economic development processes at provincial level. The urban form is determined by the identity of the places. The plan establishes criteria to balance conservation of the landscape and environment with the location and dimensions of the settlement. In this Plan, the historic centres of Mantua and Sabbioneta are considered urban centres of ancient origin. According to the Plan, detailed analysis will be carried out to determine adequate forms of interventions.
- *Directive Document of Mantua Commune (2001)*. Its main objective is the conservation and enhancement of the historic centre through a series of actions to be developed by the local government according to a comprehensive rather than sectoral approach.
- *General Regulatory Plan of Mantua Commune (2004)*. The objectives are to control historic, artistic and environmental values and to strengthen and rationalise the functions of the historic centre as an urban pole. The Plan controls the built heritage by identifying historic buildings and establishing degrees of protection. Any intervention that compromises the external aspect of historic buildings must be approved by a real estate commission. As part of the Plan, the Services Plan aims to improve urban and territorial accessibility, strengthen cultural and

training initiatives, support differentiated ways of tourism and residential and productive balance.

- *General Regulatory Plan of Sabbioneta (1974, 1994, 1995)*. According to this Plan, only interventions that protect the defined built heritage within the nominated area are permitted; increases in volume and alterations to architectural features are not permitted. The safeguarding of green spaces is compulsory, especially tall trees.

At the same time, several executive plans and projects have been defined and implemented.

ICOMOS considers that the legal protection of the nominated properties is guaranteed.

Traditional Protection

The nomination dossier includes no specific information on traditional protection.

Effectiveness of protection measures

The protective instruments and structures have been demonstrated as effective, since the properties exhibit an acceptable state of conservation.

ICOMOS considers that the protective measures for the properties are adequate.

Conservation

Inventories, recording, research

According to the State Party, the inventory of protected properties is constantly updated with new safeguarding decrees approved by the Ministry of Cultural Properties and Activities.

As the nominated properties are very important examples of the origin and development of the Renaissance culture, they are constantly a target for research and study. The abundant existing bibliography, including works by outstanding scholars of history of art and architecture, establishes that sufficient research and dissemination of information have occurred, especially in the 20th century.

Present state of conservation

The State Party reports that the general state of conservation is good. Since the 1970s, active policies for upgrading heritage have been established in Italian historic centres and this has led to a good state of conservation for the historic environment as a whole as well as for public and private buildings in Mantua and Sabbioneta.

ICOMOS considers that conservation criteria applied are adequate and conservation or restoration projects reflect accepted standards. An effective conservation policy has been in place for years in both towns; this has allowed not only the proper conservation of buildings but also good quality services in the historic towns. Protected

monuments are in a good state of conservation as a result of appropriate conservation or restoration works.

Active Conservation measures

Projects and works related to conserving the urban, architectural and artistic components of the nominated properties are constantly elaborated and executed. In the programmes of the local governments of Mantua and Sabbioneta, both communes have urban planning instruments that govern every possible transformation of the nominated properties. Several initiatives on heritage conservation and enhancement have been launched and are already being executed, especially in the cultural and artistic components of both cities.

ICOMOS considers that the state of conservation of the nominated properties is adequate.

Management

Management structures and processes, including traditional management processes

The management structure is based on regional, provincial and local governmental levels. At regional and provincial levels, the Lombardy Regional Administration and the Province of Mantua have prepared their respective plans, including a study on the territory and its diverse aspects and the definition of management rules for existing cultural heritage.

Both local governments have also elaborated their own planning and management instruments, discussed in the section *Protection*.

Policy framework: management plans and arrangements, including visitor management and presentation

As explained above, the Italian legislation includes protective measures in the urban plans. The management of the nominated properties is based on a series of regional and local plans, as described in section *Legal Protection* since they include the protective measures.

A Management Plan for Mantua and Sabbioneta, dated December 2006, has been prepared and included in the nomination dossier. The objective is to conserve and enhance the nominated properties including all their historic and cultural aspects. The primary objective is the conservation of the cultural heritage in both towns, within the framework of a global strategy of sustainable development for the whole territory concerned.

Tourism management is included in several regional and local plans. Visitors are welcomed and assisted by the Tourism Information Services offices (IAT). Museums and public structures make available library services and tourism guides. Lodging and gastronomy are assured by a structure distributed throughout the territory. Cultural and traditional events are also organised; over the last years, some international cultural events took place in Mantua, thus enhancing its role as cultural tourism destination.

ICOMOS considers that the Management Plan is complete and details all guidance for planning and

development. The State Party should proceed to the urgent implementation of the Management Plan as a means of completing the existing management structure and ensuring the common management of the two nominated properties.

Involvement of the local communities

Since the two properties are well known cultural assets, there is considerable awareness by the local communities of their historic, urban, architectural and artistic values. In Mantua, the Master Plan includes the action of a real estate Commission, consisting of experts, whose mission is to assess projects that could affect the external appearance of buildings.

Both towns organise cultural and traditional events, some of international scope. The local communities participate, as well as visitors, in these manifestations that enhance the historic and cultural values of the nominated properties.

Resources, including staffing levels, expertise and training

Offices and employees related to the management of the nominated properties belong to different sections of the General Direction of Lombardy, and to administrative and cultural institutions. The nomination dossier includes no information on the number or levels of staff.

The Regional Direction of Cultural and Landscape Properties of the Lombardy Region is the competent institution for training and capacity building in conservation techniques and cultural heritage management. The Direction has laboratories and technical officers who contribute to the conservation of cultural properties by supervising works undertaken by private owners.

The Lombardy Region and the Province have training institutions in the fields of restoration. In Mantua, the School of Architecture has, since 1997, specific teaching on building restoration and conservation and a Master on cultural, environmental and landscape resource management. The School-Laboratory of Santa Paola Institute offers training in the conservation of cultural properties, especially architecture and wall decoration.

Financial resources are provided by the two local governments and by the province of Mantua. Financing resources for specific projects are provided by the Lombardy region, the Italian state and the European Community.

ICOMOS considers that the management system for the property is adequate. ICOMOS commends the Management Plan but recommends that it be urgently implemented as a means of ensuring the common management of the two nominated properties.

6. MONITORING

The nomination dossier includes a set of indicators to measure the state of conservation of the properties: the number of new constructions and restoration or

rehabilitation works, the tourism flux and the number of interventions financed by public agencies. The periodicity of measures is annual and developed, respectively, by the local governments, the competent tourism services and the Lombardy Region. No specific information on administrative arrangements has been provided.

ICOMOS considers that the set of indicators is insufficient to measure the various aspects related to the values, integrity and authenticity of the nominated properties. Recognising the pertinence of the indicators proposed by the State Party, ICOMOS considers that two relate to architectural components and the other to the impact of tourism, but only focusing on the flux. Taking into account the nature of the nomination, indicators related to, *inter alia*, open spaces and motor traffic should be considered.

ICOMOS considers that the monitoring system in place is not sufficient to measure the state of conservation of the properties and recommends designing and implementing a more complete set of key indicators taking into account the various components of the urban properties.

7. CONCLUSIONS

ICOMOS recognises the importance of the nominated properties as examples of the impact of the Renaissance culture on the development of urbanism, architecture and fine arts. The relationship of the two nominated towns is also important with historical events, especially those related to the role of the Gonzaga family, who ruled Mantua and its hinterland between the 15th and 18th centuries. The additional information provided by the State Party in February 2008 has clarified the links between the two properties and justifies their inclusion in a single nomination to the World Heritage List. The extension of the comparative analysis has verified the influences of the properties, in the process of spreading Renaissance culture over Europe and the Americas, in both urban and architectural issues. The additional information also offered a better comprehension of the current conditions of integrity and authenticity.

Recommendations with respect to inscription

ICOMOS recommends that Mantua and Sabbioneta, Italy, be inscribed on the World Heritage List, on the basis of **criteria (ii) and (iii)**.

Recommended statement of outstanding universal value

Mantua and Sabbioneta offer exceptional testimonies to the urban, architectural and artistic realizations of the Renaissance, linked through the visions and actions of the ruling Gonzaga family. Mantua, a town whose traces stem from the Roman period, was renovated in the 15th and 16th centuries - including hydrological engineering, urban and architectural works. The participation of renowned architects like Leon Battista Alberti and Giulio Romano, and painters like Andrea Mantegna, makes Mantua a prominent capital of the Renaissance. Sabbioneta represents the construction of an entirely new town according to the modern, functional vision of the

Renaissance. The defensive walls, grid pattern of streets, role of public spaces and monuments all make Sabbioneta one of the best examples of ideal cities built in Europe, with an influence over urbanism and architecture in and outside the continent. The properties represent two significant stages of territorial planning and urban interventions undertaken by the Gonzagas in their domains.

Criterion (ii): Mantua and Sabbioneta are exceptional witnesses to the interchange of human values of the Renaissance culture. They illustrate the two main forms of Renaissance town planning: the newly founded town, based on the concept of ideal city planning, and the transformed existing town. Their importance relates also to architecture, technology and monumental art. The properties have played a prominent role in the diffusion of the Renaissance culture in and outside Europe.

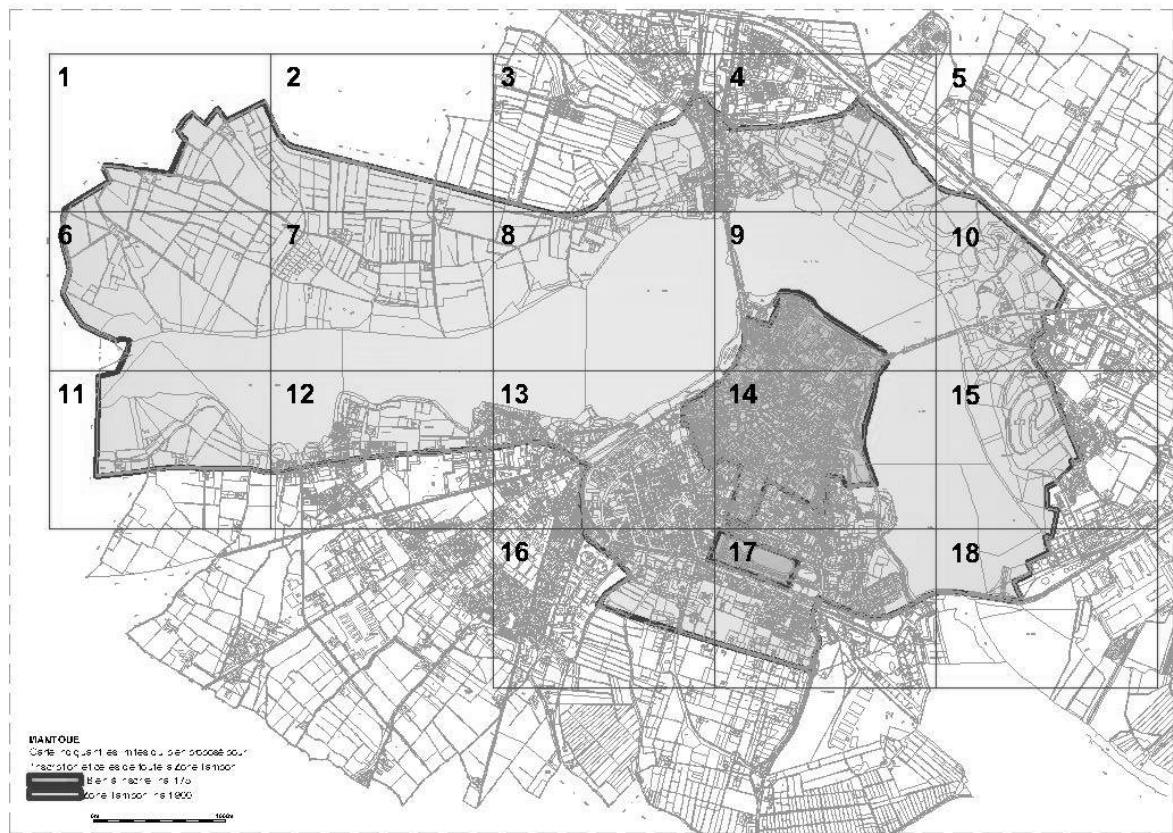
Criterion (iii): Mantua and Sabbioneta are exceptional testimonies to a particular civilization during a specific period of history, with reflections on urbanism, architecture and fine arts. The ideals of the Renaissance, fostered by the Gonzaga family, are present in their urban morphology and architecture, their functional systems and traditional productive activities, which have mostly been preserved over time.

Both properties meet the required conditions of integrity and authenticity, since their most significant urban and architectural components have been preserved over time, as has their relationship with their settings.

The legal protective structure and management system are adequate, as both properties exhibit a good state of conservation.

ICOMOS further recommends that:

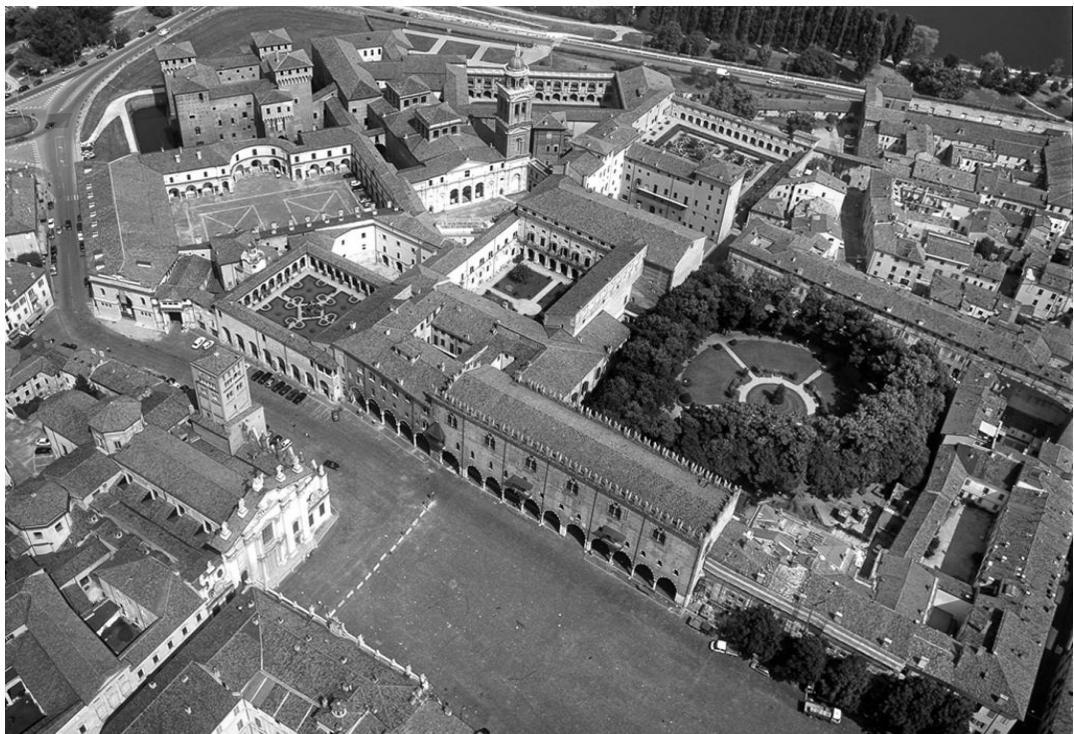
- In order to ensure the optimisation of the current management system and the common management of the two properties, the State Party should implement the Management Plan included in the nomination dossier.
- A more complete set of key indicators, taking into account the various components of the urban properties, be defined and implemented to complete the proposed monitoring system.



Map showing the revised boundaries of Mantua



Aerial view of Mantua



Mantua, Ducal Palace



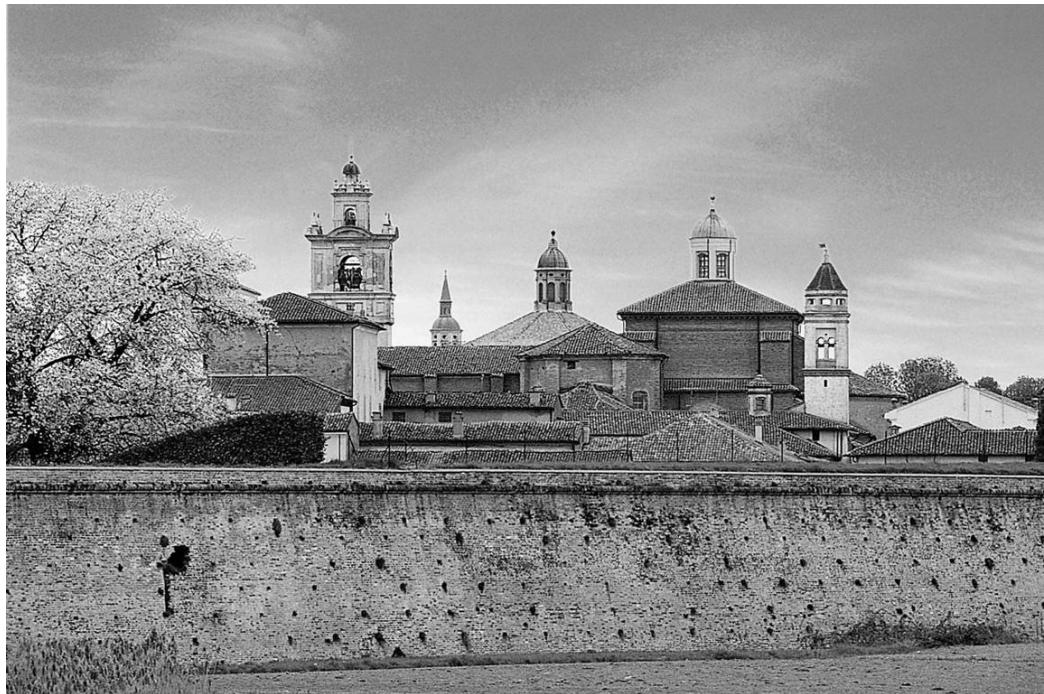
Basilica of Sant'Andrea



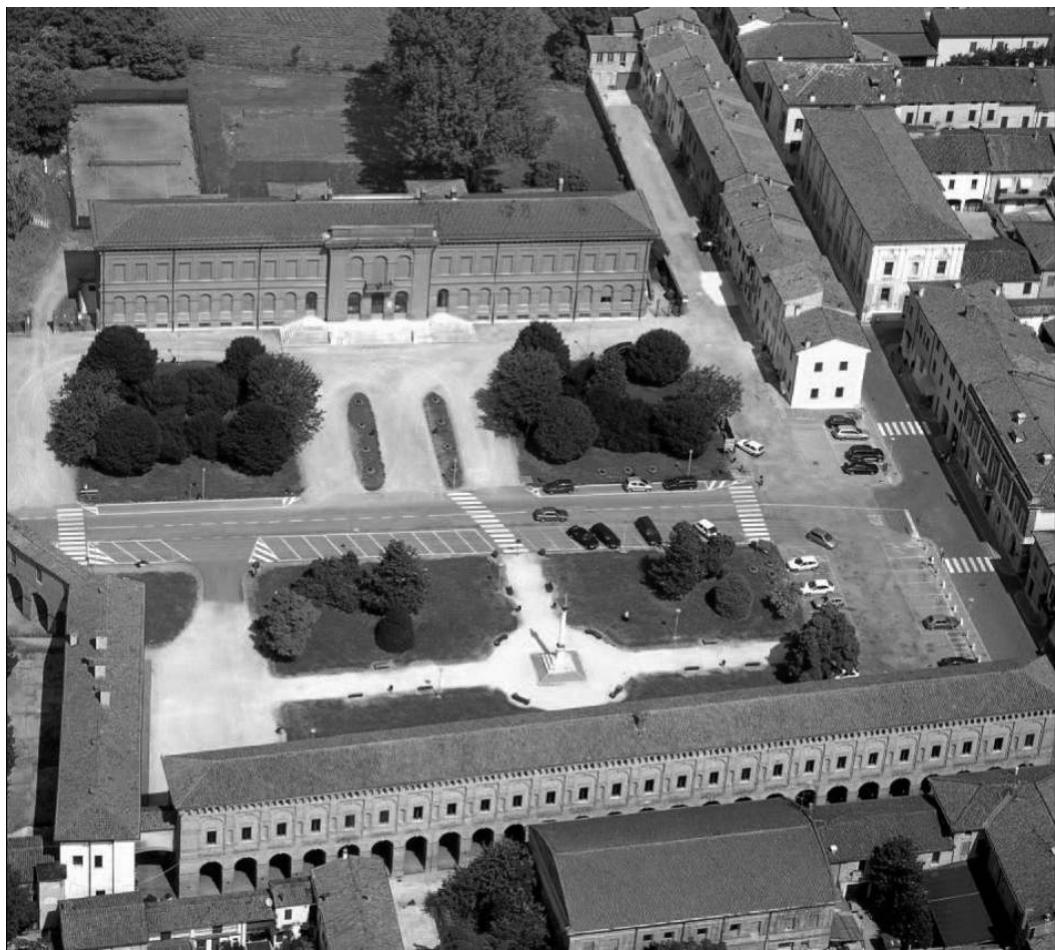
Map showing the revised boundaries of Sabbioneta



Aerial view of Sabbioneta



General view of Sabbioneta



Sabbioneta, Piazza Castello

Mantoue et Sabbioneta (Italie)

No 1287

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie : Mantoue et Sabbioneta

Lieu : Province de Mantoue,
région de Lombardie

Brève description :

Mantoue et Sabbioneta représentent les deux principaux aspects de l'urbanisme de la Renaissance : Mantoue le renouvellement et l'agrandissement progressif d'une ville existante, Sabbioneta la nouvelle fondation reposant sur les théories de la cité idéale. Mantoue présente une disposition fondamentalement irrégulière mais régulière en certains endroits, témoignant de plusieurs étapes de croissance, alors que Sabbioneta possède un plan en damier à angles droits, illustrant une seule et même période. De nombreux bâtiments, peintures et espaces urbains ouverts témoignent du rôle majeur de Mantoue dans le développement de la Renaissance et de la vie à Sabbioneta, dominée par la cour de la Renaissance.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de deux *ensembles*. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2 février 2005), annexe 3, paragraphe 14, il s'agit également d'une *cité historique vivante*.

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 1^{er} juin 2006

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 26 janvier 2007

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les villes et villages historiques.

Littérature consultée (sélection) :

Benevolo, L., *La città italiana nel Rinascimento*, Bari, 1966.

Benevolo, L., *Storia dell'architettura del Rinascimento*, Bari, 1968.

Borsi, F., *Leon Battista Alberti. L'opera completa*, Milan, 1980.

De Fusco, R., *L'architettura del Cinquecento*, Turin, 1981.

Giovannini, A., Malacarne G., *Sabionetta. L'anima di un uomo*, Vérone, 2006.

Tafuri, M., *L'architettura dell'Umanesimo*, Bari, 1969.

Wittkower, R., *Principi architettonici nell'età dell'Umanesimo*, Turin, 1964.

Mission d'évaluation technique : 17-21 juillet 2007

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : Le 18 décembre 2007, l'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie pour lui demander des informations complémentaires sur la logique à associer les deux villes en une seule et même proposition d'inscription, de renforcer l'analyse comparative en incluant des informations complémentaires sur les similitudes et sur les divergences ainsi que sur les possibles influences des deux villes proposées pour inscription par rapport à des villes comparables hors d'Italie, de fournir de plus amples informations sur la déclaration d'intégrité et d'authenticité, comme l'exigent les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Le 26 février, l'ICOMOS a reçu des informations complémentaires sur les questions soulevées, et notamment des révisions des chapitres 1 (identification du bien) et 3 (justification de l'inscription) du dossier de proposition d'inscription d'origine. Les informations spécifiques demandées sont discutées dans les sections appropriées.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS :

11 mars 2008

2. LE BIEN

Description

Le bien proposé pour inscription à Mantoue couvre 175 hectares et se compose du cœur historique de la ville, située sur un promontoire et limitée au nord par le fleuve Mincio, qui s'élargit ici pour se jeter dans plusieurs lacs artificiels. À l'origine, il s'agissait d'une île plate. Au sud, une zone autour du palais du Té, villa édifiée à l'extérieur de l'enceinte des anciens remparts et douves. La zone proposée pour inscription abrite 13 433 habitants et la zone tampon 18 618.

Le bien proposé pour inscription de Sabbioneta, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Mantoue, couvre 60 hectares et comprend l'intégralité de la ville historique, avec ses fortifications et une étroite bande de terre autour, dans une région de plaine. La municipalité compte environ 4 000 habitants, dont 512 vivant dans la zone proposée pour inscription et 450 dans la zone tampon.

Les deux villes sont situées dans la basse vallée du Pô, dans la région sud-est de la Lombardie, en Italie du Nord. Le statut de Mantoue, principale ville administrative de la région, vient de son contrôle des voies d'eau et des routes marchandes importantes entre le lac de Garde et

l'Adriatique, plus au nord, au travers de la riche plaine du Pô. Du début du XIVe siècle au début du XVIIIe siècle, Mantoue fut gouvernée par la maison des Gonzague et devint à cette époque l'une des villes les plus importantes de la Renaissance. En 1478, le territoire fut cependant divisé en plusieurs petits États indépendants, dont Sabbioneta, mais toujours gouvernés par différentes branches de la famille Gonzague. L'actuelle péninsule de Mantoue était jusqu'au début du XXe siècle une île où des remparts et de larges douves marquaient les délimitations sud. Le palais du Té se dressait à l'origine sur une petite île séparée, au sud.

Mantoue a été habitée continuellement depuis longtemps et illustre plusieurs étapes de développement, avec une empreinte culturelle particulièrement forte et importante, de la Renaissance. Dans la plus ancienne partie de la ville, au nord-est, il subsiste quelques traces du plan romain, tandis que la moitié nord présente un schéma irrégulier plus médiéval. Le Moyen Âge tardif et la Renaissance ont vu apparaître de nouveaux espaces ouverts et de nombreux nouveaux bâtiments. L'actuelle piazza Sordello et le palais ducal au nord se sont développés à partir du XIVe siècle.

Un deuxième anneau de croissance médiéval tardif s'étend de la via Accademia-via Cavour au canal Rio et au port protégé de Porto Catena, à son extrémité est. Un troisième vaste anneau de croissance s'étend jusqu'aux anciennes douves creusées au XVe siècle et se caractérise par des rues plus longues, plus droites, formant des pâtés de maisons bien plus grands et un schéma bien plus régulier, avec de nombreux palais. Graduellement, un axe central nord-sud s'est allongé de la piazza Sordello jusqu'au palais du Té, longeant beaucoup des principaux édifices, tels que les deux églises d'Alberti, Sant'Andrea et San Sebastiano, et la maison de Mantegna.

Au début du XXe siècle, un anneau de larges rues s'est formé, remplaçant les anciennes fortifications et les grandes douves au sud et dessinant un plan régulier en damier et des rues diagonales. Le palais du Té et les parcs avoisinants s'y insèrent. On peut encore voir la trace des portes historiques et des routes menant à la ville.

La liste des édifices individuels présentant un mérite particulier sur le plan historique, architectural ou pour leur intérieur et leurs peintures est longue. Outre le grand complexe du palais ducal, il existe plus de 20 palais publics et privés, parmi lesquels le palais du Té, la villa Andreasi, la villa de Jules Romain, la maison de Mantegna et le palais San Sebastiano. Les 12 églises classées comprennent Sant'Andrea et San Sebastiano, la cathédrale et la rotonde de San Lorenzo, du XIe siècle. La ville comporte six tours médiévales de familles importantes, ainsi que le Teatro Accademico, un édifice baroque construit en 1767-1769. Parmi les espaces publics, on compte les deux centres de la vie urbaine du XIIe siècle, la piazza Broletto et la piazza Erbe, ainsi que la piazza Sordello et la Pescheria, dessinée par Jules Romain en 1546.

Sabbioneta peut être décrite comme une ville d'une seule et même période, un tout créé dans la seconde moitié du XVIe siècle sous l'égide du seul Vespasien Gonzague Colonna. Après sa mort, la ville déclina et elle a très peu changé depuis lors. Des remparts avec six bastions aux

angles lui dessinent une enceinte hexagonale irrégulière. Seule une section des courtines entre les deux bastions au nord a disparu, le reste des fortifications est bien préservé. La carte montre une partie des ouvrages avancés qui subsistent au nord-est, une zone ouverte en dehors de la plupart des remparts et les terres agricoles entourant la ville.

À l'origine, il n'y avait que deux portes, la Porta Vittoria au nord-ouest et la Porta Imperiale au sud-est, mais plus tard deux autres entrées furent percées. La ville présente un plan en damier à angles droits, la grand-rue formant un axe central entre les deux portes originelles. À cause des fortifications, cependant, il n'est pas complètement régulier : après le premier pâté de maison à l'intérieur des portes, on observe un léger mouvement tournant latéral.

Les places sont au nombre de deux. La piazza Ducale rectangulaire au nord de la ville, avec le palais ducal à une extrémité et l'église sur un côté, est le centre de la vie politique, administrative et religieuse. La seconde, la piazza Castello, se trouve à côté du site de l'ancien château, au sud-est, et elle était le centre de la vie privée du duc. C'est ici que se trouvent la galerie des antiquités et le palais Giardino, et non loin, le long de la grand-rue, le Teatro all'antica. Ces édifices témoignent de la vie de la cour et de la vie culturelle à l'époque de Vespasien Gonzague. Il y avait aussi une académie, une imprimerie et un hôtel de la Monnaie. En règle générale, la disposition d'origine a été préservée et l'environnement bâti conserve une grande partie des édifices d'origine et le caractère de sa période fondatrice, la seconde moitié du XVIe siècle.

La zone tampon de Mantoue couvre 1 900 hectares ; elle est composée de lacs et d'une zone le long de la rive opposée de ceux-ci. À part la zone autour de l'extrémité nord du pont, le terrain n'est généralement pas construit. Au sud, des zones urbaines ultérieures sont incluses, dont certaines relativement dispersées. La zone tampon de Sabbioneta couvre 430 hectares et recouvre principalement des terres agricoles ouvertes autour de la ville.

À la demande de l'ICOMOS (décembre 2007), l'État partie a fourni des informations complémentaires pour clarifier les liens entre les deux biens proposés pour inscription et justifier leur regroupement en une seule proposition d'inscription. Selon l'État partie, Mantoue et Sabbioneta sont liées pour des raisons historiques, non seulement parce qu'elles faisaient partie des domaines de la famille Gonzague, mais aussi parce qu'elles avaient une culture de gouvernement et une mentalité communes. Les deux biens partagent aussi des traditions architecturales sur le plan de la construction et des matériaux, d'où l'apparition de bâtiments similaires à Mantoue et dans ses centres urbains aux alentours. Ces liens ont été renforcés par un processus qui a commencé à Mantoue avec la construction du château San Giorgio, s'est poursuivi avec la complète transformation en ville de la Renaissance et se termina avec la perfection de la « cité idéale ». Il est aussi possible de suivre le processus qui relie Mantoue et Sabbioneta en analysant la chronologie des travaux d'urbanisme et d'architecture réalisés dans les deux villes entre le début du XVe et la fin du XVIe siècle, expliquée en détail dans la

proposition d'inscription et dans les informations complémentaires transmises en février 2008.

L'ICOMOS est satisfait des informations complémentaires remises par l'État partie et considère que Mantoue et Sabbioneta sont effectivement liées par un processus culturel commun lancé par la famille Gonzague, avec des impacts notables à différents niveaux : territorial, urbain, architectural et artistique. En ce sens, les deux biens témoignent de divers types d'actions urbaines et architecturales fondées sur les principes de la Renaissance.

Histoire et développement

Mantoue était à l'origine un peuplement étrusque qui se développa à l'époque romaine en petite ville fortifiée. Elle se dressait sur le plus haut point de ce qui était alors une île, dans une zone marécageuse le long du fleuve Mincio. Certaines traces des remparts et des rues principales se retrouvent encore aujourd'hui dans le tissu urbain. En 804 après J.-C., Mantoue devint un évêché. Grâce à une relique du sang du Christ, la ville était devenue un important centre religieux. Au Xe siècle, de nouveaux remparts et des douves furent construits et, en 1115, Mantoue devint une commune libre.

Au long de l'histoire, les réglementations concernant la gestion de l'eau ont toujours été capitales pour Mantoue et des travaux de génie hydraulique exceptionnels furent réalisés à plusieurs reprises. En 1190, le système de lacs autour de la ville fut créé avec un barrage et un pont sur la rivière, qui éleva le niveau d'eau du lac Supérieur de plus de quatre mètres. Sur le barrage, douze moulins à eau participèrent à la régulation. Au sud de la ville, un canal (le Rio) fut creusé au XIIIe siècle. Il devint rapidement la limite de la ville agrandie - le deuxième anneau de croissance. À l'extrémité est du canal, un port protégé, Porto Catena, fut bâti. Au XIIIe siècle, plusieurs tours et palais furent bâtis dans la ville, ainsi que deux places, aujourd'hui la piazza Broletto et la piazza delle Erbe. En 1272, la famille Bonacolsi s'empara du pouvoir et poursuivit les travaux de construction.

En 1328, Louis Gonzague fomenta un coup d'État ; sa famille conserva le pouvoir jusqu'en 1707. En 1433, ils obtinrent le titre de marquis et, en 1530, de duc. Le territoire fut agrandi, la navigabilité fluviale améliorée et des fortifications construites. Dans le même temps, la productivité agricole et le commerce prenaient leur essor. Au milieu du XIVe siècle, les Gonzague avaient acquis suffisamment de biens pour réaliser la transformation graduelle du complexe actuel du palais ducal. La fin du siècle vit le début d'un troisième anneau de croissance au sud, avec de larges douves, la Fossa Magistrale, qui marque la limite extérieure.

Jean-François Gonzague (1407-1444) ouvrit la voie à la Renaissance et apporta de nouvelles idées par l'intermédiaire d'études humanistes, en invitant Filippo Brunelleschi de Florence, par des contacts avec Leon Battista Alberti et en s'inspirant des œuvres de Pisanello. Ce fut aussi une période de renouvellement urbain, avec la planification d'espaces urbains comme un nouveau mode d'organisation de la ville et la construction de palais dans le nouveau quartier au sud.

La seconde partie du XVe siècle, la période de Ludovico II (1444-1478), donna à Mantoue un rôle de premier plan dans l'essor de la Renaissance. Architectes, artistes et artisans s'installèrent dans la ville, où ils créèrent un nouveau langage artistique. En 1459, le pape Pie II tint une assemblée sur la menace des Turcs, ce qui amena de nombreux délégués internationaux. Dans l'architecture, Leon Battista Alberti et Luca Fancelli furent particulièrement importants et, dans la peinture, Andrea Mantegna joua le premier rôle.

Dans les années 1460 et 1470, un changement notable eut lieu. De nombreux palais et édifices furent érigés, et des modifications apportées aux anciens. Les rues et les espaces en plein air furent pavés. Les deux églises d'Alberti, San Sebastiano (1460) et Sant'Andrea (1472), étaient particulièrement importantes du point de vue architectural, et un axe central traversant la ville de part et d'autre vit le jour. Après la mort de Ludovico II en 1478, le territoire fut divisé en plusieurs petits États indépendants, dirigés par différentes branches de la famille Gonzague. Sabbioneta fut bâtie dans l'un de ceux-ci pendant la deuxième partie du XVIe siècle. La cour de Mantoue demeura l'un des plus éminents centres culturels de la Renaissance.

Cet essor se poursuivit et consolida la ville, tout comme au siècle précédent. À partir de 1524, l'architecte et peintre Jules Romain, qui avait quitté Rome pour Mantoue, eut la main mise sur les arts pendant vingt ans. En 1525, des travaux furent entrepris sur le palais du Té, à l'extérieur des douves, qui marquait l'extrémité sud de l'axe central traversant la ville. En architecture et en peinture, il devint l'une des œuvres maniéristes les plus influentes. Romain fut artiste de cour ainsi que supertintendent des travaux dans la ville, dirigeant de nombreux programmes de rénovation. La ville et la vie culturelle s'épanouirent et, vers la fin du XVIe siècle, le nombre d'habitants dépassait les 40 000, presque autant qu'aujourd'hui.

Au XVIIe siècle, la ville déclina. La lignée directe de la famille Gonzague s'éteignit et une guerre de succession éclata. En 1630, Mantoue fut assiégée et touchée par une épidémie de peste. Après une guerre, elle tomba sous le joug autrichien en 1707 et une ère de calme relatif commença pour elle en tant que ville forteresse. De nouveaux bâtiments publics furent érigés, parmi lesquels le palais de l'Académie. Le dôme fut ajouté à l'église de Sant'Andrea, les travaux du parc monumental de la Piazza Virgiliana commencèrent en 1797 et les façades de la ville furent repeintes d'une seule couleur.

En 1866, Mantoue fut intégrée au royaume d'Italie et, graduellement, l'économie recommença à se développer. À la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, les fortifications furent démolies et les douves comblées. Il y a désormais de larges rues le long des délimitations sud du centre historique. Le chemin de fer a été construit le long des axes ouest et sud. De vastes espaces au cœur de la ville ont été restaurés et ont retrouvé leur caractère historique. En 1942 et en 1950, des plans furent élaborés pour le centre historique. En certains endroits, de nouveaux bâtiments remplacèrent les anciens et le Rio fut partiellement comblé.

Sabbioneta était la capitale de l'un des plus petits États d'Italie, créé quand Mantoue fut divisé en plusieurs parties, en 1478, sur lesquelles régnait toujours différentes branches de la famille Gonzague. On la connaissait depuis l'époque romaine comme une localité le long de la voie Vitelliana, mais, même si elle avait une longue histoire, on peut la considérer comme une nouvelle fondation. Sabbioneta est en effet la création d'un seul homme, le souverain du petit État, Vespasien Gonzague Colonna (1531–1591). Il avait étudié les écrits et les théories sur l'urbanisme idéal, mais son but était de construire une forteresse imprenable et une capitale fonctionnelle de l'État. On pense qu'il en dessina lui-même le plan et les fortifications, avec l'aide d'experts militaires. Les travaux commencèrent entre 1554 et 1556.

Entre 1588 et 1590, Vincenzo Scamozzi fut engagé pour construire le Teatro all'antica. Il s'agit du premier théâtre fermé moderne fonctionnant correctement, avec des espaces spécifiques conçus pour répondre aux besoins du théâtre. Après la mort de Vespasien, Sabbioneta déclina. Au XVIIe siècle, elle tomba sous administration espagnole, mais retourna aux Gonzague de Mantoue en 1703. Cinq ans après, cependant, elle fut annexée à Guastella et, en 1743, reprise par les Habsbourg.

Valeurs de Mantoue et Sabbioneta

Mantoue et Sabbioneta possèdent des valeurs historiques, urbaines, architecturales et artistiques. Le centre historique de Mantoue témoigne de l'évolution de la ville de l'époque romaine au début du XXe siècle. Bien qu'il soit possible de trouver des traces de chaque période historique, c'est pendant la Renaissance que Mantoue produisit ses contributions les plus précieuses en termes d'urbanisme, d'architecture et d'art. En ce sens, ses principales valeurs portent sur différentes étapes du développement de la ville, particulièrement sous le règne de la famille Gonzague, sur les œuvres architecturales importantes conçues, entre autres, par Leon Battista Alberti et Jules Romain et sur les œuvres de peintres tels qu'Andrea Mantegna. Mantoue peut ainsi être considérée comme l'une des capitales culturelles prééminentes de la Renaissance. La relation entre la ville et son cadre mérite aussi d'être mentionnée. Les travaux hydrologiques réalisés au fil du temps, notamment le canal, les lacs et les niveaux d'eau contrôlés, constituent des travaux de génie précis qui améliorent les valeurs environnementales.

Les valeurs de Sabbioneta résident dans son rôle de matérialisation de cité idéale de la Renaissance. Ces valeurs englobent la vision et les buts de son fondateur Vespasien Gonzague, modèle pour les illustres souverains de la Renaissance. Du point de vue de l'urbanisme, la ville est l'illustration de l'idéal de ville moderne et fonctionnelle de la Renaissance. Sur le plan architectural, ses valeurs résident dans les édifices monumentaux, œuvres d'éminents architectes tels que Vincenzo Scamozzi.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Intégrité et authenticité

Intégrité

Le dossier de proposition d'inscription comprend une brève section portant à la fois sur l'authenticité et sur l'intégrité. À la demande de l'ICOMOS, l'État partie a fourni des informations supplémentaires en complément de la déclaration d'intégrité. Selon lui, les deux biens conservent tous les éléments qui en ont fait des capitales de la Renaissance. C'est le fondement même de leur intégrité historique, fonctionnelle et visuelle. Les deux villes sont quasiment intactes ; Mantoue a conservé son schéma urbain de la Renaissance et le système fonctionnel des bâtiments monumetaux et Sabbioneta le caractère d'une cité idéale de la Renaissance : la ceinture défensive et le schéma des rues, les places et les palais publics. Des changements négligeables ont été apportés aux deux biens après la Seconde Guerre mondiale ; quant aux mesures de protection en place, elles assurent la conservation des caractéristiques urbaines et architecturales qui distinguent les biens proposés pour inscription.

L'ICOMOS considère que les étapes historiques successives du développement de Mantoue, de ses origines à ce jour, restent perceptibles. L'urbanisme de la Renaissance et les nombreux édifices de cette époque, au cœur de la proposition d'inscription, sont évidents même si le périmètre de la cité de la Renaissance a été altéré par les changements survenus à l'aube du XXe siècle. La zone proposée pour inscription comprend tous les éléments nécessaires pour exprimer l'éventail des valeurs du centre historique. Sabbioneta représente le développement complet d'une période particulière et n'a connu que des modifications mineures, en conservant tous les éléments nécessaires pour exprimer ses valeurs. Seule une petite partie des fortifications a été démolie.

Authenticité

La proposition d'inscription indique que Mantoue et Sabbioneta se distinguent par l'absolue authenticité de leurs structures et leur état de conservation, et dresse une brève liste des instruments juridiques qui les protègent : lois sur la protection du paysage, de l'architecture et de l'environnement et plans pour le centre historique des villes.

À la demande de l'ICOMOS, l'État partie a fourni des informations supplémentaires en complément de la déclaration d'authenticité. Selon lui, les deux villes s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte géographique et environnemental qui reste authentique. Le caractère environnemental n'est pas seulement évident visuellement, mais aussi sur un plan fonctionnel, par la disposition des édifices et des espaces publics, qui sont demeurés intacts depuis la Renaissance. Le cadre juridique a conservé les structures d'origine des bâtiments publics, la forme urbaine et le système fonctionnel, en particulier en termes de logement, de mixité sociale et d'activités de production traditionnelles. Seuls des changements mineurs ont été introduits au XXe siècle, et ils étaient insuffisants pour mettre en péril

l'authenticité de la construction. À Mantoue, des interventions ont eu lieu au début du XXe siècle pour améliorer les conditions sanitaires dans les quartiers dégradés. Les quelques reconstructions réalisées après la Seconde Guerre mondiale n'ont pas altéré le caractère urbain et architectural général de la ville. À Sabbioneta, très peu de bâtiments ont été érigés après la Seconde Guerre mondiale ; ils couvrent une surface minimale au sein de la ville historique dans son ensemble ; Les modifications apportées au XXe siècle aux principaux monuments témoignent des efforts faits pour préserver leur intégrité et leur authenticité.

L'ICOMOS est satisfait des informations complémentaires fournies par l'État partie, et considère que les nombreux édifices préservés, les espaces ouverts et le tissu urbain, ainsi que le haut niveau des mesures de protection, de gestion et de restauration, garantissent l'authenticité.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies.

Analyse comparative

L'analyse comparative met en rapport Mantoue et le développement de l'urbanisme et de la rénovation urbaine de la Renaissance en Italie. Elle la compare notamment avec Ferrare (inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1995 et étendue en 1999) et avec Urbino (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1998), mais établit aussi des liens avec Florence et avec Rome. Plusieurs autres villes sont également mentionnées, notamment Pienza, Padoue, Brescia, Pesaro, Naples, Bolsena, Milan et Venise.

L'analyse comparative envisage principalement le développement de l'architecture et des arts monumentaux ainsi que les empreintes de la Renaissance à Mantoue et à Sabbioneta, abordant les différentes approches de l'urbanisme, les influences, les similitudes et les divergences, et plusieurs édifices, souverains, architectes et artistes particuliers.

À Mantoue, le programme de planification des espaces urbains comme mode d'organisation de la ville a été initié au début des années 1430, suivant les travaux de Filippo Brunelleschi à Florence une décennie auparavant, faisant ainsi de Mantoue le fer de lance du développement de l'urbanisme de la Renaissance. À titre de comparaison, des projets de rénovation du tissu urbain sont mentionnés : à Rome (1447), Pienza (1459), Urbino (1447–1465), Ferrare (1451–1491), Padoue (1453) et Brescia (1492). Cette période vit aussi naître le troisième anneau de croissance, un quartier périphérique composé de nombreux palais de la noblesse construits sur d'anciens jardins. Ce processus s'intensifia dans la deuxième partie du XVe siècle et se poursuivit sur les siècles suivants.

Les œuvres réalisées par Leon Battista Alberti à Mantoue dans les années 1460 et 1470 eurent une grande influence. Inspiré d'Alberti, un langage architectural classique vit le jour à Mantoue et s'élargit à d'autres endroits comme Urbino, Pesaro et Naples. Luca Fancelli, après avoir quitté Mantoue, devint l'architecte de Santa

Maria dei Fiori à Florence, laquelle devint elle-même une source d'inspiration dans toute l'Italie centrale. En matière d'urbanisme, l'idée d'Alberti du respect du tissu historique fut suivie, et les interventions concentrées sur des points nodaux. La situation à Mantoue, Ferrare et Urbino est décrite comme étant similaire à bien des égards. Elles étaient elles aussi les capitales d'État modestes, où les princes étaient le moteur de la transformation des villes. Elles étaient des pôles culturels actifs et novateurs, qui influencèrent pour longtemps le développement culturel, et dont le tissu urbain était d'origine médiévale.

À Mantoue, le palais ducal est présenté comme le témoignage de l'extraordinaire stratification historique, politique et culturelle. Il est représentatif du long développement du XIVe au XIXe siècle, qui crée une configuration complexe, inégale dans l'architecture civique d'Europe. Mantoue exprime des usages et des principes artistiques qui illustrent l'évolution au fil du temps, et tout cela sous l'égide d'une seule et même famille.

Le palais du Té se distingue au contraire par son homogénéité ; ici, il n'y a quasiment eu aucune modification. Son caractère complémentaire réside dans sa situation à l'extérieur de la ville historique, et dans son architecture et ses peintures. Il est entendu que le développement à Ferrare et à Urbino était différent, bien que ce ne soit pas expliqué en détail.

Sabbioneta est globalement l'égale de nombreux autres projets d'urbanisme dans les territoires indépendants de la famille Gonzague (le Rivarolo Mantovano est celui qui est expressément mentionné). On la considère cependant comme la plus éminente car elle est la seule correctement préservée. Le contexte idéologique du XVe siècle, avec des traités sur la cité idéale rédigés par des auteurs tels que Francesco di Giorgio Martini et Leon Battista Alberti, est souligné, de même que l'absence de correspondance parfaite entre ces modèles et Sabbioneta, qui a aussi suivi des considérations d'ordre pratique.

Par rapport à la reconstruction de Pienza (inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1996) et à sa place « idéale », Sabbioneta est plus adaptée aux réalités pratiques et constitue une capitale et ville fortifiée plus « complète » et plus complexe. Les fonctions de la ville étaient plus variées et différemment distribuées : divers bâtiments militaires, mais aussi l'Académie des lettres gréco-latines, le Teatro all'antica, une imprimerie et d'autres expressions de la culture humaniste. En outre, l'emplacement de la ville sur la plaine lui confère un autre caractère. Les villes fortifiées du XVIe siècle de Palmanova (Italie) et de Karlovac (Croatie) diffèrent dans leur disposition symétrique et leurs fortifications illustrent un stade de développement plus tardif.

Tout en appréciant l'analyse comparative présentée par l'État partie et le rôle primordial de l'Italie dans le développement originel de la culture de la Renaissance, l'ICOMOS a invité l'État partie à élargir l'étude à d'autres cas en dehors de l'Italie.

Selon l'État partie, concernant les travaux de génie hydraulique réalisés à la fin du Moyen Âge, Mantoue est difficile à comparer à d'autres villes dans le monde. Son

état est similaire à celui d'autres forteresses, de forts mineurs ou de petits peuplements isolés par les eaux à cause d'inondations ou de marées fluviales (comme au Mont-Saint-Michel), mais à l'échelle de toute une ville. En ce sens, on pourrait la comparer à Venise, mais la lagune de Venise, ouverte sur la mer, diffère du système lacustre qui isole Mantoue dans la vaste plaine du Pô. Et, à la différence de Venise ou d'Amsterdam, la ville n'est pas traversée par des canaux.

En ce qui concerne les caractéristiques urbaines, la tradition des places italiennes associées à des palais civils se perpétua à Mantoue, mais revue et corrigée. À Lyon, une transformation urbaine comparable fut réalisée au milieu du XVI^e siècle. L'hôtel de ville d'Anvers fut lui aussi érigé au XVI^e siècle. En ce qui concerne l'architecture, l'influence d'architectes comme Alberti et Jules Romain est évidente. Le rythme triomphal qu'a utilisé Alberti à Sant'Andrea a été introduit en France (« travée alternée »), et fut repris dans l'aile Lescot du palais du Louvre (XVI^e siècle) et plus tard à l'Escurial (Espagne) et dans la tour des Cinq Ordres du Schools Quadrangle à Oxford (Royaume-Uni). L'influence de Jules Romain est notable dans le palais Landshut (Bavière), le palais de Charles Quint (Grenade, Espagne) et l'Antiquarium de la Residenz (Munich). Ces architectes, par l'entremise des manuels académiques, exercèrent une influence théorique importante.

Pour ce qui est de Sabbioneta, les fortifications sont liées au développement de l'architecture militaire au XVI^e siècle, basé sur les théories de Daniel Speckel et, au XVII^e siècle, sur les œuvres de Vauban. Le développement de plans urbains géométriques est visible particulièrement dans les villes coloniales fondées par les Espagnols aux Amériques (Carthagène, Guayaquil, Buenos Aires, Concepción, Bogotá, Santiago, Caracas) mais aussi Getaria en Espagne (1597). Relativement au plan en damier au sein d'une ceinture fortifiée polygonale, il est possible de comparer Sabbioneta à Zamość (Pologne, Bernardo Morando, 1578). On peut aussi trouver un certain reflet de Sabbioneta dans l'agrandissement de Nancy (1588), de Turin (1599) et de Charleville (1606).

L'ICOMOS remercie l'État partie pour les informations complémentaires fournies et il est satisfait de l'extension de l'analyse comparative.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription des biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme un bien culturel ayant une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- Les deux villes de Mantoue et de Sabbioneta témoignent avec force du développement culturel de la Renaissance, avec des liens étroits avec certaines des personnalités et quelques-uns des artistes les plus importants de l'époque, le tout dans un élan insufflé par une seule famille régnante.

- L'urbanisme et le développement historique des deux villes diffèrent, mais restent étroitement associés et complémentaires, et chacun est à sa manière exemplaire. Sabbioneta est considérée comme un exemple de la cité idéale planifiée du XVI^e siècle – une ville nouvelle construite d'après un concept homogène, sous le règne d'un seul homme. Mantoue est quant à elle le produit de la vision urbaine du XV^e siècle, montrant la « ville possible », progressivement modernisée sous l'égide de plusieurs souverains.
- Mantoue préserve un nombre remarquable de bâtiments et d'œuvres d'art emblématiques et influents, indispensables pour se faire une idée complète de cette période clé de la culture européenne et de son univers conceptuel : le palais ducal (son développement du XV^e au XVII^e siècle), les églises de San Sebastiano et de Sant'Andrea (Leon Battista Alberti, 1460 et 1472), la maison d'Andrea Mantegna (1476), et le palais du Té (exemple du modèle maniériste, 1525).

À Sabbioneta, on trouve de nombreux édifices historiques importants, illustrant l'origine de la ville à l'époque de Vespasien Gonzague Colonna, et plus particulièrement le Teatro all'antica (Vincenzo Scamozzi, 1688).

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé sur la base des critères culturels (i), (ii) et (iii).

Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain.

L'État partie justifie ce critère au motif que Mantoue et Sabbioneta représentent deux des plus éminentes expressions de l'idéal Renaissance de la cité parfaite, synthèse des arts figuratifs, de l'architecture, de l'urbanisme et du génie hydraulique. Nombre d'édifices de ces deux villes concrétisent cette utopie et conservent certains des chefs-d'œuvre majeurs du génie créateur humain : à Mantoue, le palais ducal, Sant'Andrea, San Sebastiano et le palais du Té, et à Sabbioneta, le Teatro all'antica.

L'ICOMOS reconnaît que certains édifices et intérieurs peints dans les biens proposés pour inscription représentent certaines des plus hautes expressions de la Renaissance et que Sabbioneta figure parmi les villes idéales bâties de la période. Néanmoins, l'ICOMOS considère que les arguments proposés par l'État partie ne sont pas suffisants pour démontrer que les deux biens pourraient être considérés dans leur ensemble comme des chefs-d'œuvre du génie créateur humain.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

L'État partie justifie ce critère au motif que les deux villes représentent les exemples les plus éminents d'urbanisme et de développement urbain de la Renaissance : le modèle évolutionniste et la nouvelle fondation. En ce sens, ils ont servi de référence à beaucoup de projets d'urbanisme jusqu'à l'ère moderne.

L'ICOMOS considère que les deux villes sont des exemples exceptionnels des deux principales formes d'urbanisme de la Renaissance, d'une part une nouvelle fondation reposant sur les idées de planification de la cité idéale et de l'autre la transformation de villes existantes. Elles sont étroitement liées par leur histoire et leurs liens avec la famille Gonzague et sont complémentaires, ce qui justifie une proposition d'inscription en série. L'importance des villes repose sur leur urbanisme ainsi que sur leur architecture, leur technologie et leur art monumental.

L'ICOMOS considère aussi que les deux villes témoignent d'un échange d'influences considérable dans le rôle majeur qu'elles ont joué dans la diffusion de la Renaissance et de l'idéal de cette époque, non seulement en Europe, mais aussi, en tant qu'élément fondamental de la culture européenne, dans d'autres régions du monde. Sabbioneta est avant tout considérée comme un exemple précoce de concrétisation de l'idéal d'urbanisme de la Renaissance, adaptée à une réalité pratique, et est en ce sens une illustration et une source d'inspiration sans pour autant avoir servi de modèle direct à d'autres villes. L'analyse comparative élargie remise par l'État partie en février 2008 a permis la vérification de l'importance des biens proposés pour inscription.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

L'État partie justifie ce critère au motif que les chefs-d'œuvre produits par les artistes dans ces deux villes ont conduit à la réalisation des idéaux du début de la Renaissance, tout en contribuant de façon décisive à la diffusion internationale d'un mouvement qui influença et façonna l'ensemble de l'Europe.

L'ICOMOS considère que les biens proposés pour inscription sont des témoignages exceptionnels d'une civilisation particulière pendant une période précise de l'histoire, de l'art et de la culture. Les idéaux de la Renaissance sont exprimés dans leur morphologie et dans leurs attributs urbains, architecturaux et artistiques, qui ont été préservés dans une large mesure au fil du temps.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

L'ICOMOS considère que les biens proposés pour inscription répondent aux critères (ii) et (iii) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Pressions liées au développement

Selon l'État partie, les principaux problèmes sont la diminution et le vieillissement de la population et l'essor des activités tertiaires et de la circulation privée. La province et les deux municipalités ont mis en place des instruments juridiques pour contrôler les changements de l'environnement physique. À Mantoue, les premiers plans pour la circulation et le parking ont été introduits dans les années 1970, et un plan sur le bruit doit être ratifié.

Pressions liées aux visiteurs/au tourisme

Selon l'État partie, Mantoue a accueilli 125 000 visiteurs et Sabbioneta 4 400 en 2005. Les statistiques montrent une augmentation des visiteurs à Mantoue en 2006. L'ICOMOS considère que le tourisme est bien géré à Mantoue, où les principaux monuments sont concentrés dans une petite zone, et que les visiteurs ne représentent pas un risque à Sabbioneta. S'il y avait une hausse du nombre des visiteurs, il faudrait contrôler les visites des monuments, ceux-ci étant dans leur majorité fragiles face à un tourisme de masse.

Pressions environnementales

Selon l'État partie, les biens proposés pour inscription ne sont pas directement affectés par des sources majeures de pollution ou autres risques pour le patrimoine bâti, la faune ou la flore. Dans la zone tampon proposée pour Mantoue, à Frassine, il y a une raffinerie et un site pollué à l'échelon national. Un plan sanitaire est actuellement mis en œuvre. Bientôt, toutes les activités de production posséderont un instrument de gestion, d'innovation et d'amélioration des conditions environnementales.

Catastrophes naturelles

Divers types de risques existent à l'intérieur des biens, tous ciblés par des mesures de protection spéciales. Le site est classé comme une zone à faible risque sismique.

Impact du changement climatique

Le dossier de proposition d'inscription ne débat pas de l'impact du changement climatique.

Préparation aux risques

Pour la municipalité de Mantoue, un plan d'urgence général a été approuvé en 2001, pour les risques majeurs (industriel, hydrologique, incendie de forêt, sismique, transport de substances dangereuses, accidents de la route ou brouillard dense). Le risque sismique est classé faible dans la région de Lombardie et tenu sous observation. Le bien proposé pour inscription, et plus particulièrement Mantoue, se trouve dans le bassin du Pô et la planification municipale doit de ce fait obligatoirement tenir compte des risques hydrologiques. Aux termes des dispositions régionales, les sites doivent mettre à jour les études géologiques et la composition sismique, dans la carte des dangers sismiques locaux, pour les besoins de la classification.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont liées à la circulation motorisée à Mantoue et à l'augmentation possible du nombre de visiteurs dans les deux biens.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Sur les recommandations de la mission technique sur site, l'ICOMOS a invité l'État partie à reconSIDérer les délimitations des zones proposées pour inscription et des zones tampons. Les informations complémentaires fournies le 26 février 2008 comprennent des délimitations révisées pour les biens proposés pour inscription et leurs zones tampons.

La zone proposée pour inscription à Mantoue (175 ha) comprend le centre historique, où se trouvent la plupart des monuments architecturaux. La zone proposée pour inscription à Sabbioneta (60 ha) englobe la totalité de la ville historique, les fortifications avoisinantes et une étroite zone de terrain en dehors. La zone tampon de Mantoue (1 900 ha) comprend une zone urbaine à côté du centre historique, une partie des lacs entourant la péninsule et une portion du territoire sur la rive opposée des lacs, comprenant à la fois des zones urbaines et des espaces ouverts. La zone tampon a été définie d'après sa relation visuelle avec la zone proposée pour inscription, dans un souci de protection. La zone tampon de Sabbioneta (430 ha) englobe la zone entourant le bien proposé pour inscription, zones bâties et agricoles confondues, et les plans en place garantissent la protection visuelle.

L'ICOMOS considère que les délimitations révisées des zones proposées pour inscription sont appropriées pour exprimer leur valeur universelle exceptionnelle. Les zones tampons proposées sont conçues de manière appropriée afin d'assurer la protection des zones proposées pour inscription et de leur environnement urbain et naturel.

L'ICOMOS considère que les délimitations de la zone principale et de la zone tampon du bien proposé pour inscription sont appropriées.

Droit de propriété

La propriété est divisée entre organismes locaux (les communes de Mantoue et de Sabbioneta), les organismes publics, les institutions ecclésiastiques (diocèses et paroisses) et les propriétaires privés.

Protection

Protection juridique

Selon l'État partie, les deux villes bénéficient d'une protection à l'échelon régional et local. À Mantoue, la zone proposée pour inscription est protégée par des dispositions de protection de l'environnement et des paysages autour du parc régional de Mincio, des rives du

Mincio et des lacs du Milieu et Inférieur, du centre historique et de la citadelle, de la zone d'intérêt archéologique (la cathédrale, le palais ducal et Sant'Andrea) et de l'ensemble monumental. La zone tampon est aussi protégée par différentes normes. À Sabbioneta, le décret 42/2004, modifié par le décret du 24 mars 2006, déclare la zone extérieure aux remparts de la ville et une trentaine de bâtiments de remarquable intérêt public.

En accord avec le cadre juridique italien, des instruments de protection sont compris dans les plans urbains et pour les parcs. Certains plans actuels contribuent à la protection des biens, notamment :

- *Plan territorial paysager régional de la région de Lombardie (1999, 2001).* Ce plan régit les changements territoriaux, visant à sauvegarder divers types d'unités paysagères et la structure des peuplements actuels. Le plan établit des réglementations spécifiques sur des zones territoriales régionales considérées d'un intérêt paysager ou environnemental particulier et détermine les critères et directives de planification, tout en définissant les zones devant faire l'objet d'une attention particulière en vue d'études approfondies.

Parmi les zones paysagères et territoriales, le Plan identifie les parties humides du paysage naturel (vallée du Mincio et lacs de Mantoue), paysages urbains, centres historiques (Mantoue), éléments perceptifs du paysage, fortifications (Sabbioneta), lieux relatifs à l'identité locale et systèmes routiers historiques. Pour certains éléments, le plan établit des mesures de sauvegarde spécifiques, dont la mise en œuvre est définie par des plans subordonnés plus précis.

- *Plan territorial de coordination du parc régional du Mincio (PTCPRM).* Certaines parties du parc sont incluses dans les zones tampons du comté de Mantoue. Le plan identifie différentes zones dotées de normes spécifiques pour leur protection.

- *Plan territorial de coordination provinciale (PTCP).* Le plan vise à promouvoir et à orienter les processus de transformation territoriale et de développement économique au niveau provincial. La forme urbaine est définie par l'identité des lieux. Le plan établit des critères permettant d'équilibrer la conservation du paysage et de l'environnement avec l'emplacement et dimensions du peuplement. Dans ce plan, les centres historiques de Mantoue et de Sabbioneta sont considérés comme des centres urbains d'origine ancienne. Selon le plan, une analyse détaillée doit être effectuée pour déterminer les formes d'intervention appropriées.

- *Document directeur de la commune de Mantoue (2001).* Son objectif principal : la conservation et la mise en valeur du centre historique par une série d'actions à mener par le gouvernement local, selon une approche globale plutôt que sectorielle.

- *Plan régulateur général communal de Mantoue (2004).* Les objectifs sont de contrôler les valeurs

historiques, artistiques et environnementales et de renforcer et rationaliser les fonctions du centre historique en tant que pôle urbain. Le plan contrôle le patrimoine bâti en identifiant les bâtiments historiques et en établissant divers degrés de protection. Toute intervention compromettant l'aspect externe des bâtiments historiques doit être approuvée par une commission immobilière. Dans le cadre du plan, le volet des services vise à améliorer l'accessibilité urbaine et territoriale, à renforcer les initiatives culturelles et de formation, à soutenir des modes différenciés de tourisme et à maintenir l'équilibre entre les fonctions résidentielle et productive.

- *Plan régulateur général communal de Sabbioneta (1974, 1994, 1995)*. Selon ce plan, seules les interventions qui protègent le patrimoine bâti défini dans la zone proposée pour inscription sont autorisées, les augmentations de volume et les altérations des attributs architecturaux ne sont pas autorisées. La protection des espaces verts est obligatoire, particulièrement celle des grands arbres.

Parallèlement, plusieurs plans et projets exécutifs ont été définis et mis en œuvre.

L'ICOMOS considère que la protection juridique des biens proposés pour inscription est garantie.

Protection traditionnelle

Le dossier de proposition d'inscription n'inclut aucune information spécifique sur la protection traditionnelle.

Efficacité des mesures de protection

L'efficacité des instruments et structures de protection a été prouvée, les biens présentant un état de conservation acceptable.

L'ICOMOS considère que les mesures de protection des biens proposés pour inscription sont appropriées.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Selon l'État partie, l'inventaire des biens protégés est constamment mis à jour au moyen de nouveaux décrets de protection ratifiés par le ministère des Biens et Activités culturelles.

Les biens proposés pour inscription étant de très importants exemples de l'origine et du développement de la culture de la Renaissance, ils sont constamment le sujet de recherches et d'études. L'abondante bibliographie, notamment les œuvres de remarquables spécialistes de l'histoire de l'art et de l'architecture, garantit que des recherches et une diffusion de l'information suffisantes ont eu lieu, particulièrement au XXe siècle.

État actuel de conservation

L'État partie signale que l'état général de conservation est bon. Depuis les années 1970, des politiques de mise

en valeur du patrimoine ont été mises en place dans les centres historiques italiens, ce qui a conduit à un bon état de conservation pour l'environnement historique dans son ensemble, ainsi que pour les édifices publics et privés de Mantoue et de Sabbioneta.

L'ICOMOS considère que les critères de conservation appliqués sont appropriés et que les projets de conservation ou de restauration reflètent les normes en vigueur. Une politique efficace de conservation est en place depuis des années pour les deux villes, ce qui a permis non seulement la bonne conservation des bâtiments, mais aussi des services de bonne qualité dans les villes historiques. Les monuments protégés sont en bon état de conservation, suite à des travaux de conservation ou de restauration appropriés.

Mesures de conservation mises en place

Il y a en permanence des projets et des travaux de conservation des éléments urbains, architecturaux et artistiques des biens proposés pour inscription. Les programmes des gouvernements locaux de Mantoue et de Sabbioneta stipulent pour les deux communes des instruments d'urbanisme qui régissent chaque transformation possible des biens proposés pour inscription. Plusieurs initiatives en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine ont été lancées et sont déjà en cours d'exécution, concernant surtout les éléments culturels et artistiques des deux villes.

L'ICOMOS considère que l'état de conservation des biens proposés pour inscription est approprié.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La structure de la gestion est répartie entre la région, la province et le gouvernement local. Aux niveaux régional et provincial, l'administration régionale de Lombardie et la province de Mantoue ont préparé leurs plans respectifs, notamment une étude sur le territoire et ses divers aspects et la définition de règles de gestion pour le patrimoine culturel existant.

Les deux gouvernements locaux ont aussi élaboré leurs propres instruments d'urbanisme et de gestion, discutés dans la section *Protection*.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Comme expliqué ci-dessus, la législation italienne inclut des mesures de protection dans les plans d'urbanisme. La gestion des biens proposés pour inscription repose sur une série de plans régionaux et locaux, tels que décrits dans la section *Protection juridique*, qui couvrent les mesures de protection.

Un plan de gestion pour Mantoue et Sabbioneta, daté de décembre 2006, a été préparé et ajouté au dossier de proposition d'inscription. L'objectif : conserver et mettre en valeur les biens proposés pour inscription, notamment

en ce qui concerne tous leurs aspects historiques et culturels. Le but premier en est la conservation du patrimoine culturel dans les deux villes, dans le cadre d'une stratégie globale de développement durable pour tout le territoire concerné.

La gestion du tourisme se retrouve dans plusieurs plans régionaux et locaux. Les visiteurs sont reçus et aidés par les bureaux des services d'information touristique (IAT). Les musées et les structures publiques mettent à la disposition des visiteurs des bibliothèques et des guides touristiques. L'hébergement et la gastronomie sont assurés par une structure répartie sur tout le territoire. Des manifestations culturelles et traditionnelles sont aussi organisées ; sur les dernières années, certaines manifestations culturelles internationales ont eu lieu à Mantoue, accentuant ainsi son statut de destination de tourisme culturel.

L'ICOMOS considère que le plan de gestion est complet et détaille toutes les orientations de planification et de développement. L'État partie doit cependant le mettre en œuvre rapidement, afin de compléter la structure déjà en place et d'assurer la gestion commune des deux biens proposés pour inscription.

Implication des communautés locales

Les deux biens étant des atouts culturels bien connus, les communautés locales sont très conscientes de leurs valeurs historiques, urbaines, architecturales et artistiques. À Mantoue, le plan directeur inclut une commission immobilière composée d'experts, dont la mission consiste à évaluer les projets susceptibles d'affecter l'aspect extérieur des édifices.

Les deux villes organisent des manifestations culturelles et traditionnelles, certaines d'envergure internationale. Les communautés locales prennent part, de même que les visiteurs, à ces manifestations qui mettent en exergue les valeurs historiques et culturelles des biens proposés pour inscription.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Les bureaux et les employés concernés par la gestion des biens proposés pour inscription appartiennent à différentes sections de la direction générale de Lombardie et à des institutions administratives et culturelles. Le dossier de proposition d'inscription ne donne aucune information sur l'importance des effectifs ou leur niveau.

La direction régionale des biens culturels et paysagers de la région de Lombardie est l'institution compétente en matière de formation et de renforcement des capacités en techniques de conservation et gestion du patrimoine culturel. Elle possède des laboratoires et des responsables techniques qui contribuent à la conservation des biens culturels en supervisant les travaux entrepris par les propriétaires privés.

La région de Lombardie et la province possèdent des institutions de formation à la restauration. À Mantoue, l'école d'architecture a mis en place en 1997 un cursus axé sur la restauration et la conservation des bâtiments et un master en gestion des ressources culturelles,

environnementales et paysagères. Le laboratoire de l'institut de Santa Paola propose une formation à la conservation des biens culturels, avec comme spécialités l'architecture et la décoration murale.

Les ressources financières sont fournies par les deux gouvernements locaux et par la province de Mantoue. Le financement des projets au cas par cas est fourni par la région de Lombardie, l'État italien et la Communauté européenne.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est approprié. L'ICOMOS loue le plan de gestion mais recommande qu'il soit mis en œuvre au plus vite afin d'assurer la gestion commune des deux biens proposés pour inscription.

6. SUIVI

Le dossier de proposition d'inscription inclut un ensemble d'indicateurs pour mesurer l'état de conservation des biens : le nombre de nouvelles constructions et de travaux de restauration et de réhabilitation, les flux touristiques et le nombre d'interventions financées par des agences publiques. Ces mesures sont prises chaque année, par les gouvernements locaux, les services touristiques compétents et la région de Lombardie. Aucune information précise sur les dispositions administratives n'a été communiquée.

L'ICOMOS considère que l'ensemble d'indicateurs est insuffisant pour mesurer les divers aspects relatifs aux valeurs, à l'intégrité et à l'authenticité des biens proposés pour inscription. Reconnaissant la pertinence des indicateurs proposés par l'État partie, l'ICOMOS considère que deux d'entre eux portent sur les éléments architecturaux et l'autre sur l'impact du tourisme, mais qu'il ne se concentre que sur les flux. Compte tenu de la nature de la proposition d'inscription, des indicateurs relatifs, notamment, aux espaces à ciel ouvert et à la circulation devraient être considérés.

L'ICOMOS considère que le système de suivi en place n'est pas suffisant pour mesurer l'état de conservation des biens et recommande l'élaboration et la mise en œuvre d'un ensemble d'indicateurs clés plus complet, tenant compte des divers éléments des biens urbains.

7. CONCLUSIONS

L'ICOMOS reconnaît l'importance des biens proposés pour inscription en tant qu'exemples de l'impact de la culture de la Renaissance sur le développement de l'urbanisme, de l'architecture et des beaux-arts. La relation des deux villes proposées pour inscription avec l'Histoire est elle aussi importante, tout particulièrement du point de vue du rôle de la famille Gonzague, qui régna sur Mantoue et son arrière-pays entre le XVe siècle et le XVIIIe siècle. Les informations complémentaires fournies par l'État partie en février 2008 ont clarifié les liens entre les deux biens et justifient leur inclusion en tant que proposition d'inscription unique sur la Liste du patrimoine mondial. L'élargissement de l'analyse comparative a permis de vérifier l'influence des biens dans la diffusion de la culture de la Renaissance en

Europe et dans les Amériques, du point de vue de l'urbanisme et de l'architecture. Les informations complémentaires ont aussi offert une meilleure compréhension des conditions actuelles d'intégrité et d'authenticité.

Recommendations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Mantoue et Sabbioneta, Italie, soient inscrites sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (ii) et (iii)*.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Mantoue et Sabbioneta offrent un témoignage exceptionnel sur les réalisations urbaines, architecturales et artistiques de la Renaissance, avec pour dénominateur commun la vision et les ambitions de la famille régnante, les Gonzague. Mantoue, une ville dont les traces remontent à l'époque romaine, fut rénovée aux XVe et XVIe siècles, avec notamment des travaux de génie hydrologique, d'urbanisme et d'architecture. La contribution d'architectes de renom tels que Leon Battista Alberti et Jules Romain et de peintres comme Andrea Mantegna font de Mantoue une capitale importante de la Renaissance. Sabbioneta représente la construction d'une ville entièrement nouvelle selon la vision moderne et fonctionnelle de la Renaissance. Les remparts, le schéma en damier des rues, le rôle des espaces publics et des monuments, tout concourt à faire de Sabbioneta l'un des plus beaux exemples de cité idéale bâtie en Europe, forte d'une influence sur l'urbanisme et l'architecture du Vieux Continent et d'ailleurs. Les biens représentent deux étapes significatives d'aménagement territorial et d'interventions urbaines entreprises par les Gonzague dans leurs domaines.

Critère (ii) : Mantoue et Sabbioneta sont d'exceptionnels témoins de l'échange d'influences de la culture de la Renaissance. Elles illustrent les deux principales formes d'urbanisme de la Renaissance : la ville nouvelle fondée sur le concept de la cité idéale et la ville transformée. Leur importance provient aussi de l'architecture, de la technologie et de l'art monumental. Les biens ont joué un rôle éminent dans la diffusion de la culture de la Renaissance en Europe et ailleurs.

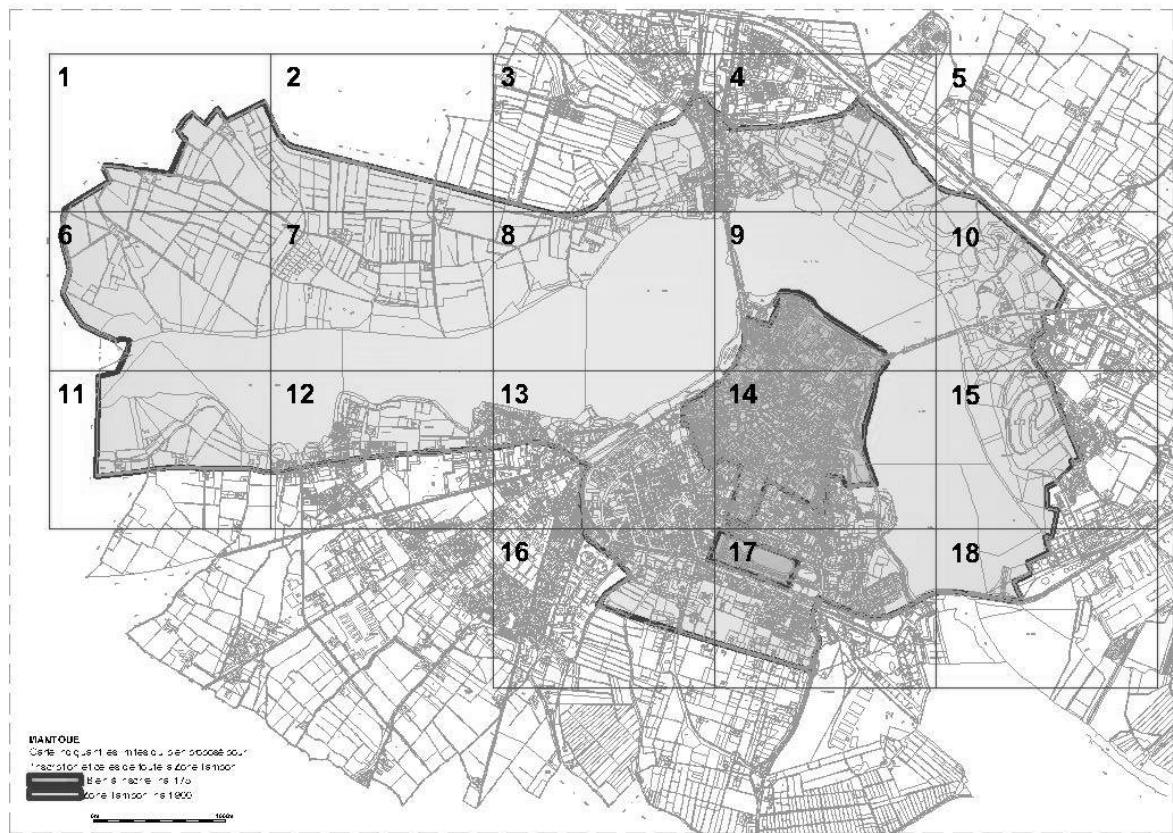
Critère (iii) : Mantoue et Sabbioneta sont les témoignages exceptionnels d'une civilisation donnée pendant une période historique spécifique, qui s'est reflétée dans l'urbanisme, l'architecture et les beaux-arts. Les idéaux de la Renaissance, favorisés par la famille Gonzague, sont présents dans leur morphologie urbaine et dans leur architecture, dans leurs systèmes fonctionnels et dans leurs activités de production traditionnelles, préservés pour la plupart au fil du temps.

Les deux biens remplissent les conditions requises d'intégrité et d'authenticité, leurs éléments urbains et architecturaux les plus significatifs ayant été préservés au fil du temps, de même que leur relation avec leur environnement.

La structure de protection juridique et le système de gestion sont appropriés, et les deux biens présentent un bon état de conservation.

L'ICOMOS recommande également que :

- Afin d'améliorer le système de gestion actuel et la gestion commune des deux biens, l'État partie devrait mettre œuvre le plan de gestion inclus dans le dossier de proposition d'inscription.
- Un ensemble plus complet d'indicateurs clés, tenant compte des divers éléments des biens urbains, doit être défini et mis en œuvre pour compléter le système de suivi envisagé.



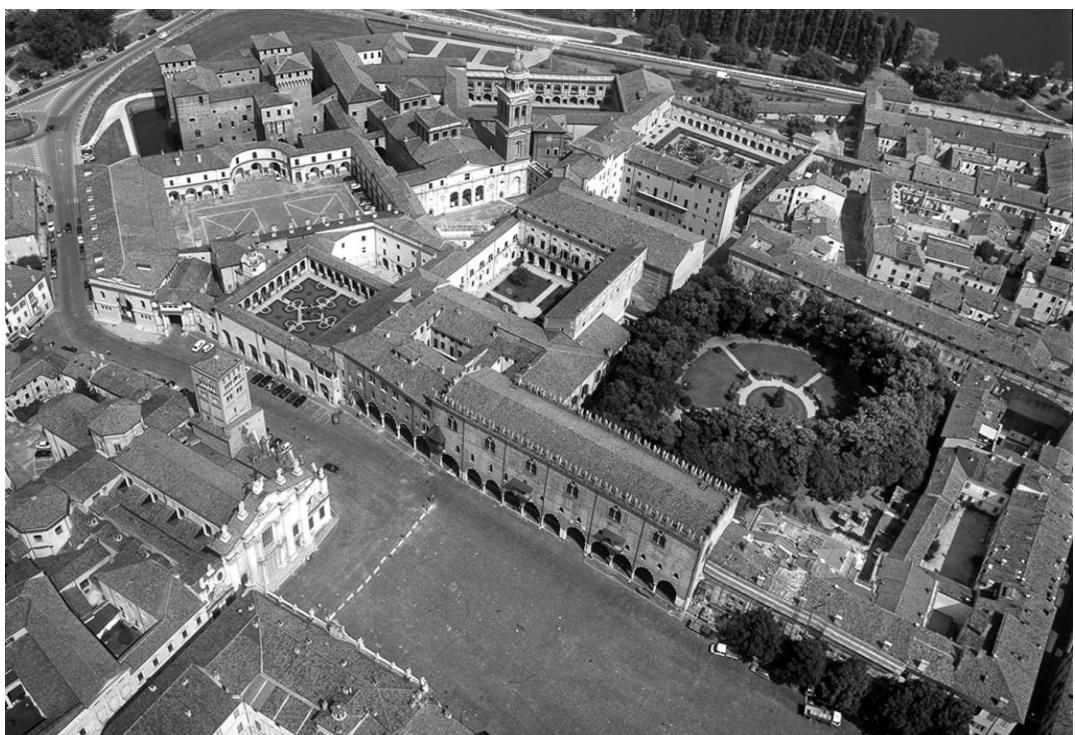
Plan indiquant les délimitations révisées de Mantoue



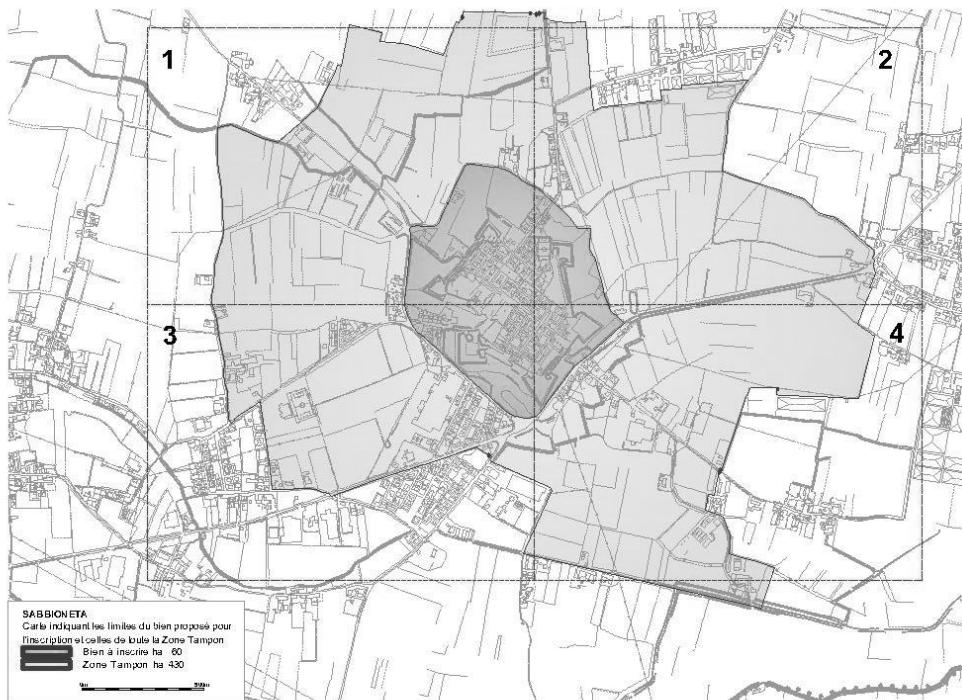
Mantoue, vue aérienne



Basilique de Sant'Andrea



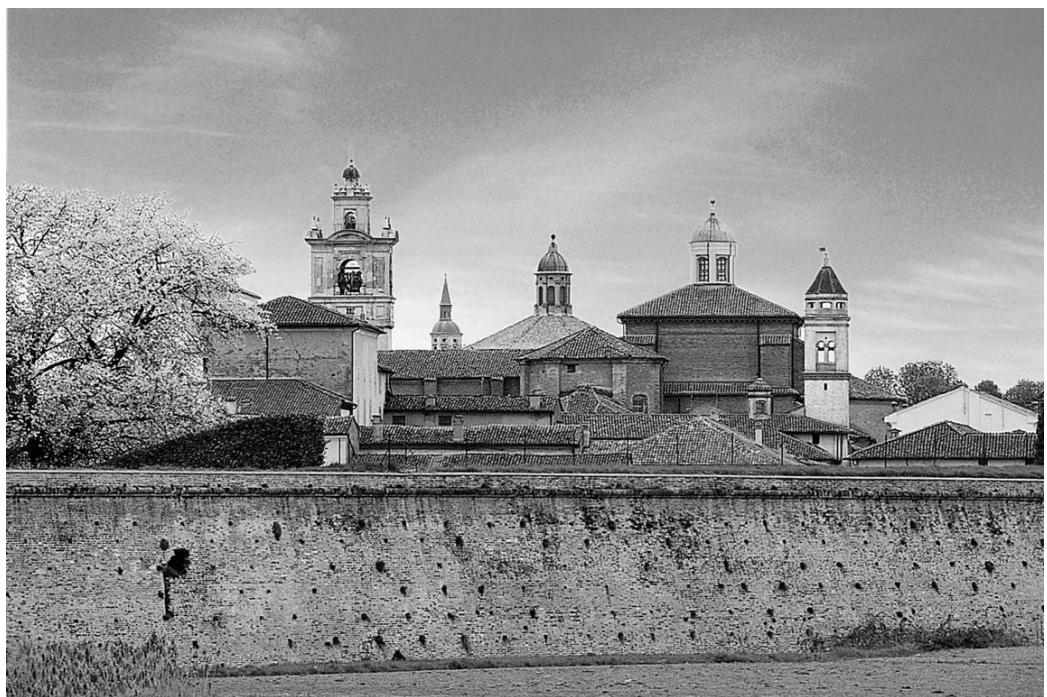
Mantoue, Palais Ducal



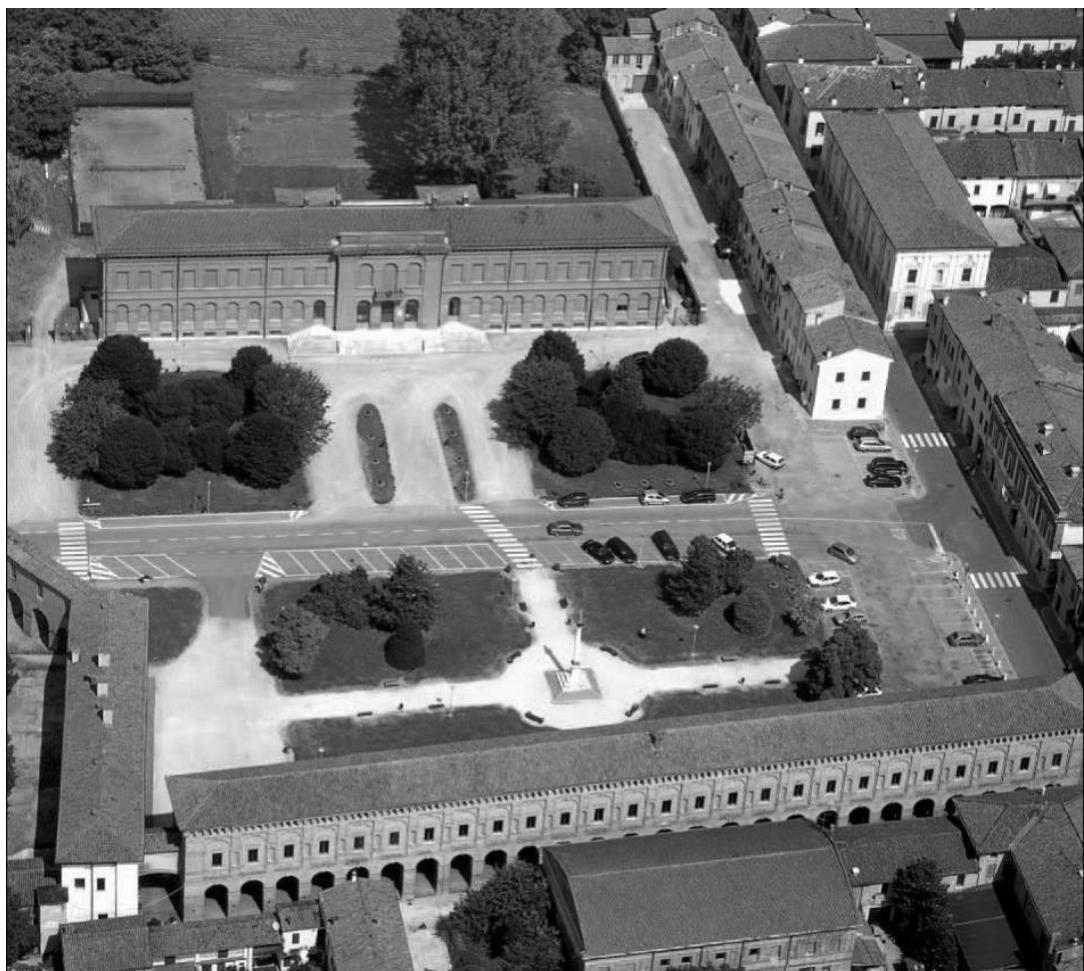
Plan indiquant les délimitations révisées de Sabbioneta



Sabbioneta, vue aérienne



Sabbioneta, vue d'ensemble



Sabbioneta, Place Castello